



## **MASTER TOURISME**

Parcours « Management des Industries du Tourisme »

**MÉMOIRE DE PREMIÈRE ANNÉE**

# **La Gestion Intégrée des Zones Côtières : Cas du Pays Marennes-Oléron**

Présenté par :

**Philippine CHIGNARD**

Année universitaire : **2017 – 2018**

Sous la direction de :  
**Driss BOUMEGGOUTI**



## **MASTER TOURISME**

Parcours « Management des Industries du Tourisme »

**MÉMOIRE DE PREMIÈRE ANNÉE**

# **La Gestion Intégrée des Zones Côtières : Cas du Pays Marennes-Oléron**

Présenté par :

**Philippine CHIGNARD**

Année universitaire : **2017 – 2018**

Sous la direction de :  
**Driss BOUMEGGOUTI**

« L'ISTHIA de l'Université Toulouse - Jean Jaurès n'entend donner aucune approbation, ni improbation dans les projets tuteurés et mémoires de recherche. Les opinions qui y sont développées doivent être considérées comme propre à leur auteur(e). »

*Ce mémoire est dédié tout spécialement à mes deux étoiles qui pendant 20 ans m'ont, sans le savoir, orienté à faire ce que je fais aujourd'hui et m'ont transmis leur passion pour un territoire qui m'est très cher. Vous m'aurez suivie tout au long de mes études et de ma vie jusqu'en 2016. Malheureusement vous n'êtes plus là pour en connaître les aboutissants et en ce sens je vous dédie mon écrit. Merci de m'avoir fait trouver ma voie et d'être ce que je suis grâce à vous. Je vous aime, continuez de veiller sur moi aussi loin que vous puissiez être mais tellement près de mes pensées et de mon cœur.*

« *Les lois humaines ne peuvent pas s'affranchir de la loi de la nature.* » (Nicolas HULOT, *Plus haut que mes rêves*)

« *Ubi cumque in aliquem sinum litus curuabitur, uos protinus fundamenta iacetis nec contente solo nisi quod manu feceritis, mare agetis introsus* » (SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*)<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> « Partout où s'ouvrira le moindre golfe dans un repli du rivage, à l'instant vous y bâtirez et, n'étant satisfait que sur un sol artificiel, vous renverrez la mer sur elle-même »

# Remerciements

---

Je tiens dans un premier temps à exprimer toute ma gratitude à mon maître de mémoire, Monsieur Driss BOUMEGGOUTI d'une part pour ses enseignements dispensés à l'ISTHIA depuis la licence et d'autre part son suivi et ses judicieux conseils lors de tout le cheminement me conduisant jusqu'à l'écrit de ce mémoire.

Également, je souhaiterais remercier toute l'équipe pédagogique de l'ISTHIA qui depuis la licence 3, m'a permis d'apprendre, de comprendre et de faire évoluer ma pensée dans différentes disciplines par leurs approches.

Aussi, je pense plus largement à tous les enseignants que j'ai rencontré tout au long de ma scolarité qui m'ont marquée par leur pédagogie et interpellée par leurs analyses. En ce sens je pense plus particulièrement à mes professeurs de géographie et de tourisme et territoires qui m'ont permis de développer de fortes aménités liées à cette matière et ont ainsi contribué à mon orientation scolaire et travaux de recherche.

Je tiens à remercier ma famille maternelle qui m'a transmis ses aménités avec les territoires littoraux, et la Charente-Maritime plus amplement, éveillant ainsi ma conscience pour la protection et la valorisation de ces espaces.

À cet effet, je remercie toutes les personnes que j'ai côtoyé de près ou de loin lors de mes stages et emplois en milieu littoral, qui m'ont donné la chance de pouvoir évoluer au plus près de ces territoires.

Et bien évidemment, une mention spéciale à mes complices de Master 1 avec qui nous nous sommes soutenus mutuellement tout au long de ce travail qui aura alimenté beaucoup de discussions ! Merci pour cette entraide.

# Sommaire

---

REMERCIEMENTS.....	6
SOMMAIRE .....	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	8
<b>PARTIE 1 : L'ÉMERGENCE DE LA NOTION DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.....</b>	<b>11</b>
INTRODUCTION PARTIE 1.....	12
CHAPITRE 1 - LE LITTORAL, LES ZONES CÔTIÈRES ET LA GESTION DE CES ESPACES .....	13
CHAPITRE 2 - LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE REPRENANT LES PRÉCEPTES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	26
CHAPITRE 3 - GIZC : EXPLICITATION D'UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GESTION DU LITTORAL ....	37
CONCLUSION PARTIE 1 .....	49
<b>PARTIE 2 : L'IMPLICATION DE LA POPULATION LOCALE DANS LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES .....</b>	<b>50</b>
INTRODUCTION PARTIE 2 :.....	51
CHAPITRE 1 : LA TEMPORALITÉ : FACTEUR D'IMPLICATION PÉRENNE ?.....	52
CHAPITRE 2 : DE NOUVEAUX OUTILS DE GOUVERNANCE POUR UNE MEILLEURE IMPLICATION.....	60
CONCLUSION PARTIE 2 .....	68
<b>PARTIE 3 : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNES-OLÉRON TOURNÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LAURÉATE DE L'APPEL À PROJETS GIZC .....</b>	<b>69</b>
INTRODUCTION PARTIE 3 :.....	70
CHAPITRE 1 : LE PAYS MARENNES-OLÉRON : LAURÉAT DE L'APPEL À PROJET GIZC EN 2005 ..	71
CHAPITRE 2 : ÉTAT DES LIEUX ET PISTES D'AMÉLIORATION DANS LE CADRE DE L'IMPLICATION DE LA POPULATION LOCALE.....	80
CONCLUSION PARTIE 3 .....	85
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	87
BIBLIOGRAPHIE .....	89
TABLE DES ANNEXES .....	114
TABLE DES FIGURES.....	115
TABLE DES TABLEAUX .....	116
TABLE DES SIGLES.....	117
TABLE DES MATIÈRES .....	118

# Introduction générale

---

**L**A FRANCE, forte de ses quatre façades maritimes métropolitaines, est un pays aux multiples usages du littoral avec un patrimoine diversifié et fort le long de ses 5 800 kilomètres de côtes en métropole. En cela, des enjeux économiques ont été décelés très rapidement occasionnant une pression anthropique toujours plus accrue malgré les volontés de l'Etat à travers la Loi Littoral, de réguler l'implantation humaine sur ces espaces à la nature fragile. La création du Conservatoire du Littoral en 1975, établissement public sous tutelle du ministère de l'environnement, dont l'objectif est d'acquérir une partie du littoral français pour limiter la construction en zone littorale et ainsi protéger les espaces naturels est un pas en avant vers le développement durable.

À travers les lectures exploratoires inhérentes à ce travail de recherche, nous avons cherché à comprendre l'évolution des politiques de régulation de la densité de population et d'artificialisation en zone littorale. Force est de constater que la pression sur cet espace y est deux fois plus importante que la moyenne nationale avec une densité de population 2,5 fois supérieure que dans l'hexagone en 2012 et un ratio identique pour l'artificialisation des sols selon l'INSEE.<sup>2</sup>

En dehors du cadre national, une prise de conscience internationale sur le développement durable et la nécessité de protéger les zones côtières a émergé en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement surnommé « Sommet de la Terre de Rio ».

---

<sup>2</sup> Source : INSEE, disponible sur <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, (consulté le 20-3-2018)

C'est cette conférence internationale ayant réunie 178 pays qui a marqué la prise en considération du développement durable dans les politiques nationales de gestion des territoires à travers la création des Agenda 21<sup>3</sup> et l'adoption de mesures inhérentes à la protection des espaces tout en favorisant l'activité économique et l'intégrité des populations. Dans le cadre du littoral, c'est lors de ce sommet et de la création de l'Agenda 21 que la notion de « gestion intégrée des zones côtières » a fait son apparition. Cette démarche, comme nouvel outil de gouvernance s'inscrit directement dans le cadre du Développement Durable par suite de son intégration dans l'Agenda 21 au chapitre 17.

À la suite de ces recherches, une question de départ s'est imposée : en quoi la gestion intégrée des zones côtières est-elle source de développement durable ?

À partir de ce questionnement, nous nous sommes documentés sur les objectifs de cette démarche qui promeut l'intégration des différents usagers de l'espace littoral afin d'en comprendre les enjeux par une analyse systémique et une approche globale. Cela nous a donc amené à la problématique de ce travail de recherche : Comment les acteurs publics locaux en charge de la gestion intégrée des zones côtières mettent en place des démarches afin d'impliquer la population locale ?

Cette problématique se décline sous plusieurs hypothèses. La rédaction va donc s'attacher à analyser et vérifier ces hypothèses. Pour cela, le présent travail se décline de la manière suivante : dans une première partie, l'objectif sera de définir un cadre historique de la gouvernance du littoral en France par rapport à l'évolution de l'aménagement des zones côtières métropolitaines et de voir dans quelle mesure le développement durable permet d'inscrire la GIZC dans ce principe.

---

<sup>3</sup> Un Agenda 21 est un plan d'action établi par un territoire présentant des mesures pour développer un territoire de manière durable.

Dans un second temps, nous émettrons deux hypothèses. La première relative à la temporalité dans la gestion d'un territoire en constante mouvance et la seconde liée au nouveau mode de gouvernance prônant la gestion participative. In fine, dans la troisième partie, l'objectif est plutôt de présenter l'aspect probatoire de nos hypothèses afin de les affirmer ou infirmer à travers un terrain d'application, le Pays Marennes-Oléron. Pour cela, nous présenterons tout d'abord le territoire sélectionné puis nous proposerons des pistes de travail sur la mise en place d'outils permettant de vérifier nos hypothèses dans le cadre d'une continuité de ce travail en deuxième année de Master.

PARTIE 1 : L'émergence de la  
notion de Gestion Intégrée des  
Zones Côtières

---

# Introduction partie 1

---

**A** TRAVERS cette première partie nous allons tenter de comprendre comment la gestion intégrée des zones côtières a émergé. Pour cela, dans un premier chapitre nous nous attacherons à comprendre ce que le mot « littoral » signifie et intègre. Également, nous veillerons à recontextualiser l’urbanisation des littoraux à travers les formes d’occupation du littoral, la pression anthropique et les politiques de gestion du début de la littoralisation à nos jours.

Le second chapitre sera l’occasion de comprendre le rôle du développement durable dans la gestion des zones côtières. En effet, nous montrerons les impacts nuisant à l’intégrité de cet espace qui tend à se fragiliser et les pressions inhérentes à son anthropisation. Les risques naturels liés à l’Homme et aux changements climatiques seront abordés dans ce chapitre tout comme nous nous attacherons à intégrer les piliers économique et social au-delà de l’aspect écologique pour la gestion durable. Avant de clore ce chapitre, nous ferons une ouverture sur les perspectives d’avenir du littoral et de ses ressources.

Notre troisième chapitre conclura cette partie exploratoire et explicative à travers la compréhension de l’apparition de la notion de gestion intégrée des zones côtières dans les politiques publiques. Nous reviendrons au berceau natal de cette stratégie puis, sous l’idée d’un entonnoir, nous montrerons comment cette politique s’est inscrite comme une référence en la matière de nos jours en France dans le cadre de la gouvernance littorale et de la gouvernabilité de cet espace.

# Chapitre 1 - Le littoral, les zones côtières et la gestion de ces espaces

Ce présent chapitre est tout d'abord l'occasion de définir le « littoral » mais aussi ses spécificités le rendant très attractif et donc aménagé pour l'adapter à des fins récréatives. Cela sera également l'occasion de rappeler les politiques d'aménagement initiées par le gouvernement français.

## 1. Éléments de définition du littoral

### 1.1. *La complexité de définir le littoral*

Le littoral peut être défini comme le point de contact entre la terre et la mer. Néanmoins, il n'existe pas de définition universelle pour qualifier cet espace. Le rapport Piquard<sup>4</sup> publié pour la DATAR en 1973, a fait émerger l'idée que le littoral comprenait aussi bien l'étendue maritime que l'arrière-pays et ainsi, que les aménagements devaient prendre en considération ces deux aspects et non plus uniquement le trait de côte relatif à la zone de contact terre/mer.

D'autre part, le littoral se définit différemment en fonction de l'angle de vue par lequel il est étudié. Ainsi, d'un point de vue juridique, le littoral est défini par ses délimitations géographiques et découpages administratifs. D'un point de vue économique, sont prises en compte les communes et entités intrinsèquement liées à l'économie maritime. Les limites du littoral sont donc subjectives et à l'appréciation de l'angle de vue étudié. On peut parler d'un littoral de « *nature* » et du littoral « *d'œkoumène* » (MIOSSEC, 1998, p.11)

#### 1.1.1. *Le littoral de Nature*

---

<sup>4</sup> Le rapport Piquard est un bilan des fonctions du littoral et fait état de l'importance d'inclure l'arrière-pays au littoral et non plus uniquement le domaine public maritime pour l'aménagement du territoire. Il a également prôné la création du Conservatoire du Littoral

La Nature est un élément clé du littoral dans le sens où elle est particulière le long de cette interface entre terre et mer. En effet, la houle, chargée en sédiments marque le contact entre le milieu marin et le milieu terrestre, elle forme les plages et les fonds marins du fait de ses sédiments et joue un rôle important dans la végétalisation de ces espaces qui est très particulière. En somme la nature joue un rôle important dans les questions climatiques puisqu'elle est cause d'érosion côtière mais aussi victime de la pression anthropique.

*« Loin de « déterminer » les formes d'occupation de l'espace, elles expriment les potentialités : la Nature pèse singulièrement en ce milieu d'interface qu'est le littoral, il faut la connaître pour mieux l'apprécier, qu'il s'agisse de lutter contre ses effets parfois dévastateurs ou de la protéger des effets inévitables de la pression qu'y exercent les sociétés humaines... » (MIOSECC, 1998, p.11)*

### 1.1.2. Le littoral d'Œkoumène

On peut définir ce terme par l'implantation d'activités par l'Homme sur le littoral. Il est aisé de constater les fortes densités de population le long des littoraux, en partie autour d'unités urbaines où se concentrent les activités liées à l'exploitation des ressources maritimes.

Les hommes vivent au plus près du trait de côte et en cela ils le rendent très convoité d'où l'envolée du prix du foncier le long des littoraux du au phénomène de raréfaction des biens. À la suite de cette convoitise mais face à la rareté, l'arrière-pays s'est développé avec de nouveaux biens immobiliers en construction, des commerces et des infrastructures de transports facilitant l'accès au littoral et aux ports de pêche ou de plaisance qui représentent la manne économique de ces territoires. Ainsi, nous pouvons parler de « zone côtière » au-delà du littoral afin qu'une consonance plus globale de cet espace soit perçue et prenne en compte davantage la zone « mer » et la zone « terre » de manière complémentaire et non plus le point de contact entre ces deux milieux.

Le phénomène touristique est en partie responsable de cette forte attractivité outre les métiers de pêche et de transport de marchandises, avec l'avènement des activités de plaisance.

Le littoral a donc été convoité tout d'abord par les activités liées au commerce maritime et à la pêche puis par les activités de loisirs. Étant donné sa forte attractivité, le cordon littoral (qui n'est pas inépuisablement aménageable) a donc connu une saturation au niveau de sa « *balnéarisation* » qui a amené ses occupants ou prospects à s'étendre vers l'intérieur des terres et des marais en retrait du trait de côte.

Ces phénomènes d'aménagements drastiques, permettent de dégager un autre qualificatif pour définir le littoral : celui d'institutionnalisation. Car en effet, face à la convoitise et à l'urbanisation littorale, des mesures ont vu le jour afin d'encadrer les aménagements et protéger cet espace de nature par des moyens institutionnels.

## 2. Les formes d'occupation du littoral

### 2.1. *Des activités ancestrales à l'urbanisation en France*

#### 2.1.1. *Activités traditionnelles de l'espace littoral*

Le littoral jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle est un espace naturel, non artificialisé détenant de fait, des ressources exploitables et exploitées. Cela va de l'agriculture, à la pêche, en passant par l'ostréiculture par exemple. Les métiers avant l'apparition du tourisme étaient intrinsèquement liés aux ressources maritimes avec une économie qui de fait n'était pas touristique. À travers des petits villages de pêcheurs, le commerce lié aux ressources maritimes faisait vivre la population locale. La pêche était la ressource économique par excellence des territoires littoraux avec un aménagement territorial moindre, très peu urbanisé et naturel.

Le caractère instable du littoral dû aux mouvances du cordon sableux et aux tempêtes ne permettait pas l'urbanisation et de ce fait le milieu avait tout d'un espace naturel voire sauvage qui limitait l'installation pérenne de la population qui voyait cet espace comme un endroit hostile pour toute habitation.

Face au caractère incertain de cet espace, il y a eu nécessité de stabiliser le cordon dunaire afin de contrer son aspect dangereux. En effet, cela a permis aux populations vivant de la pêche de garantir leur activité qui, à cause des mouvances des dunes ou des tempêtes perdaient leurs aménagements construits au fur et à mesure des années afin d'étendre leur activité mais qui malheureusement, à cause des conditions climatiques voyaient leurs aménagements de fortune ensevelis sous les sables ou sous la mer.

C'est ainsi, que l'Etat a entamé de grands travaux déjà à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. On peut notamment citer Guillaume et Louis-Mathieu DESBIEY, qui en 1776 ont expérimenté la fixation des dunes par la plantation de pins maritimes dans les Landes mais aussi par un ingénieur des Ponts et Chaussées, fonctionnaire de l'Etat, Nicolas BRÉMONTIER, qui a fait de la fixation des dunes, une priorité d'intérêt national. C'est donc à ces trois personnages du XVIII<sup>e</sup> siècle que nous devons l'apparence de nos littoraux maritimes bordés de pins, qui au-delà de leur aspect esthétique ont un rôle très important dans le maintien de nos paysages.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> VIDAL Roland. L'urbanisme balnéaire : processus de colonisation ou aménagement durable du littoral ?. *Projets de paysage*, 2012

Aussi, à travers la volonté de limiter le caractère dangereux du littoral, il s'agissait également de mieux connaître cet espace, qui du fait de son hostilité était assez méconnu de la population. Ainsi, à travers les aménagements, le littoral a été analysé et a connu un intérêt de la part des militaires qui l'ont cartographié.

C'est ainsi que le territoire littoral a commencé son développement à travers un espace d'avantage appréhendé et connu qu'auparavant et un engouement de la part de l'aristocratie anglaise et des bains de mer procurant à cet espace autrefois dédaigné, un réel avènement pour son occupation.

### *2.1.2. La forte attractivité du milieu et la pression anthropique*

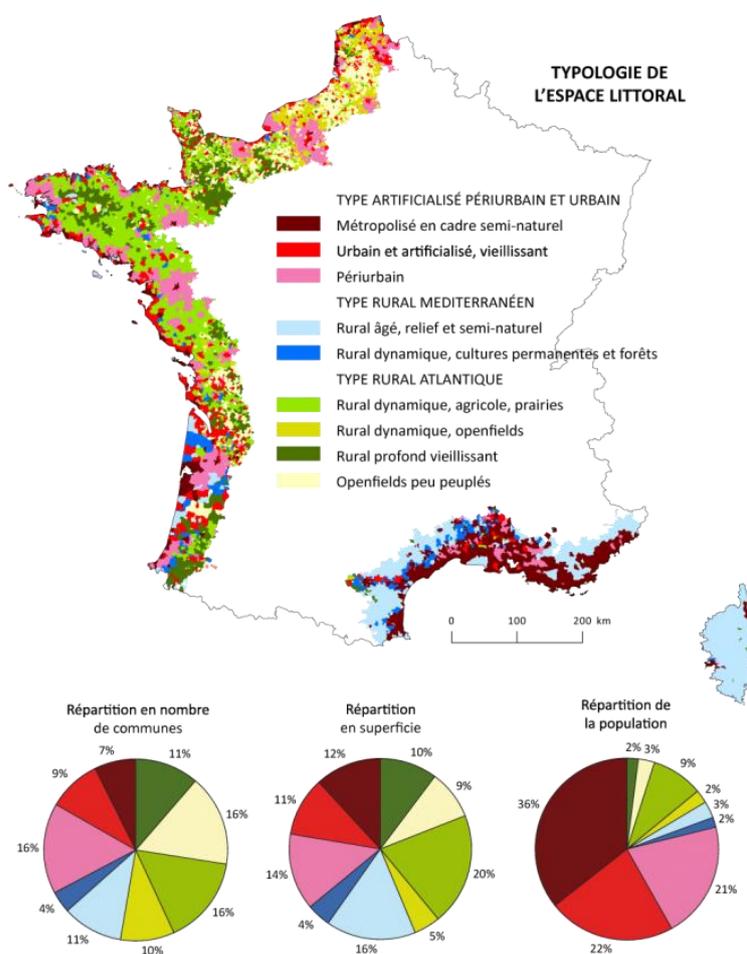
L'espace littoral est objet de convoitises. Il suscite un intérêt grandissant d'années en années malgré les volontés de limiter cette anthropisation massive de la part de l'Etat. Du fait des réseaux de communication reliant facilement les entités urbaines aux espaces dits ruraux, l'espace littoral a ainsi connu une forte attractivité. Depuis les années 1960, la population littorale ne cesse de croître et en cela, nous remarquons sa forte attractivité.

*« Si de 1968 à 2006, la population littorale métropolitaine a progressé de 1,3 million nouveaux résidents, cette croissance a été plus particulièrement d'un demi-million de résidents dans les vingt années qui ont suivi le vote de la loi Littoral, de sorte que 6,1 millions de personnes résidaient dans les communes littorales métropolitaines en 2006. » (GOZE, 2012)*

Il est aussi aisé de remarquer que la population littorale ne se localise pas uniquement sur le trait de côte du littoral mais s'étend dans les terres et en retrait du littoral. On assiste à une artificialisation du littoral dans l'arrière-pays.

« De plus, si l'on intègre les communes situées à moins d'une heure de voiture de la côte, on atteint aujourd'hui 19 millions d'habitants inégalement distribués si l'on retient une typologie qui distingue le littoral artificialisé urbain et périurbain, le littoral de type rural méditerranéen et le littoral de type rural atlantique. » (GOZE, 2012)

Figure 1 : Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne)<sup>6</sup>



<sup>6</sup> Source : UMR CESAER, l'UMR ThéMA, l'UR DTM et l'UMR METAFORT, DATAR 2011

Le littoral dispose d'une anthropisation inégale en fonction de la typologie du territoire (méditerranéen ou atlantique). Étant donné sa forte attractivité depuis l'avènement des bains de mer, du début du tourisme lors du Grand Tour et de l'évolution des pratiques touristiques littorales, cet espace autrefois dédaigné et hostile est devenu le terrain de chasse privilégié des promoteurs immobiliers et de la spéculation financière, où chacun y voyait les fortes potentialités d'enrichissement. Ainsi, nous pouvons constater que le littoral est passé d'activités en lien avec la pêche et la culture marine à des activités tout à fait diversifiées allant de l'immobilier aux activités de récréation.

### *2.1.3. Le déploiement des activités récréatives littorales*

C'est avec l'émergence du Grand Tour au XVI<sup>e</sup> siècle (long voyage en Europe effectué par la bourgeoisie européenne dans un but d'éducation aristocratique), que le tourisme a pris son envol. Au commencement, le littoral préféré en hiver qu'à la saison estivale a, au fil des années, fait émerger la pratique des bains de mer à visée thérapeutique. La démocratisation du tourisme en France a principalement eu lieu lors de l'apparition des premiers congés payés en 1936 initiés par Léon Blum.

L'initiative des congés payés a contribué à l'émergence du tourisme de masse, où les salariés en vacances s'amoncelaient vers la côte atlantique ou méditerranéenne pour prendre quelques jours de repos au soleil et revenir toujours plus efficaces au travail.

La société prend un tournant avec ce déploiement des loisirs, si bien que Joffre Dumazedier en 1962 se questionnait sur l'hypothèse de l'évolution « vers une civilisation des loisirs ? » à partir des années 1950 où les départs en vacances ne cessent de croître. Ainsi la France ne serait-elle plus organisée autour du temps de travail mais autour du temps de loisirs ?

Il peut être utile de rappeler que la demande formule l'offre et non pas l'inverse.

*« L'invention de la plage répond à une demande sociale grégaire massive. Elle satisfait non seulement les besoins récréatifs du tourisme balnéaire, mais elle permet aussi de réguler l'écoulement des flux dans une entité spatiotemporelle ». (MIOSSEC, 1998, p.360)*

## 2.2. La gestion politique des zones côtières en France

### 2.2.1. Les politiques d'urbanisation des littoraux

Afin d'accueillir cet « envahissement » sur les côtes françaises, l'Etat volontariste, a donc déployé de lourds moyens financiers afin d'améliorer l'accessibilité vers les lieux de vacation. Il a aussi lancé de grands plans d'aménagement afin d'encadrer le tourisme.

L'Etat, en premier lieu, a lancé une politique volontariste d'aménagement du littoral au travers de la Mission Interministérielle d'Aménagement du Languedoc Roussillon (MIARL).

Dans les années 1960, il y a nécessité de commencer à encadrer le tourisme le long des côtes littorales avec une planification de l'aménagement du territoire. On peut notamment citer l'exemple de la côte languedocienne qui par la MIARL, créée par le décret du 18 Juin 1963 au sein de la DATAR, a été aménagée par le biais d'une planification. Le but étant d'y instaurer le tourisme et récupérer une clientèle se dirigeant vers l'Espagne pour les vacances dans un but économique. En effet l'Etat sait combien le secteur du tourisme occupe une place très importante dans l'économie et est facteur de développement économique. Cette mission a été plus largement nommée sous le nom de « Mission Racine » en référence à son dirigeant Pierre RACINE.

Les objectifs de l'Etat français, qui s'inscrit ici dans une politique volontariste d'aménagement de son territoire, étaient multiples. Un zonage a été établi pour accueillir le nombre de touristes souhaités sur les "*unités touristiques*" (communes en réalité, mais appelées de la sorte dans le cadre de cet objectif économique qu'est le tourisme). Un des objectifs est de créer une harmonie dans les constructions (véritable mission d'aménagement et de planification territoriale).

La côte languedocienne est donc le laboratoire qui va ensuite s'appliquer à d'autres destinations littorales comme par la suite la côte aquitaine qui va reposer sur ce même schéma de développement et d'aménagement territorial et touristique dans les années 1970 avec l'exemple de Biscarosse ou encore celui de Lacanau.

Néanmoins, des limites à ce modèle ont vite émergé. En effet, via les aménagements drastiques d'urbanisation de la côte, on observe une dégradation des espaces naturels avec le linéaire côtier appelé « mur de béton » totalement artificialisé et sans distinction paysagère d'un autre espace côtier. Les constructions immobilières mitent et dégradent donc le paysage tout comme la nuisance occasionnée parallèlement à la population locale qui se voit dépossédée de ses terrains face à la spéculation immobilière des promoteurs qui privatisent des espaces autrefois protégés. C'est ainsi que va naître un deuxième schéma d'urbanisation du littoral prenant d'avantage en compte l'aspect environnemental des territoires.

### *2.2.2. Vers une gestion du littoral plus viable : la Loi Littoral*

La loi Littoral édictée le 03 Janvier 1986, a eu pour objectif d'allier la protection du littoral et le maintien des activités économiques qui en résultaient pour sa mise en valeur. Il s'agit d'une loi qui s'inscrit dans les prémices du Développement Durable. Dans le même temps, la Loi Montagne a elle aussi été créée (1985).

Ces deux textes de loi surviennent après une urbanisation massive des espaces montagnards et littoraux nuisant à leur intégrité écologique. Le but était donc d'encadrer cet aménagement et limiter le tourisme de masse qui allait de pair avec les politiques d'aménagement de ces espaces afin de s'orienter vers une politique d'aménagement plus durable. Aussi, outre l'objectif écologique, la volonté était de combiner les activités ancestrales liées au littoral (comme la pêche ou l'agriculture) mais aussi de développer les activités nouvellement créées liées aux activités récréatives comme les sports nautiques et les métiers du tourisme dans un objectif de valorisation du territoire.

La protection est donc le maître mot de cette loi applicable par une synergie entre l'Etat et ses collectivités dans le cadre de la décentralisation des pouvoirs avec la lutte contre l'érosion côtière, la préservation des espèces marines, de la faune et de la flore ou encore du patrimoine naturel. Ladite loi soutient également le développement et le maintien de l'activité économique en lien avec les activités maritimes et agricoles, le tourisme et l'artisanat.

Outre l'économie par les activités à proximité de l'eau pour la production des ressources et les échanges commerciaux, il y a aussi une mise en valeur au sens d'entretien et de valorisation du paysage à la différence des politiques urbanistiques de la Mission Racine. La loi Littoral est en ce sens une nouveauté.

Rendre un aspect naturel aux côtes, limiter l'expansion urbaine et les constructions, pour la Loi Littoral, cette protection contribue à l'aménagement. Pour cela, la loi édictée impose de ne pas construire à moins de cent mètres du rivage et prohibe toute construction nouvelle qui ne serait pas dans la continuité du bâti existant. En outre, elle autorise les constructions qui seraient entièrement intégrées à l'environnement.

### 2.2.3. L'avènement du concept de GIZC, Programme Liteau

Deux ans après la loi Littoral de 1986, naît le programme Liteau. Le ministère en charge de l'environnement a créé ce programme en 1988 dont l'objectif est de soutenir la recherche portant sur le thème du littoral dans le cadre du développement durable.

Une partie du littoral appartenant au domaine public, la recherche a donc des partenaires publics via les pouvoirs centralisés de l'Etat mais aussi ses organismes déconcentrés comme les collectivités locales et ses instances en charge du littoral comme le Conservatoire du Littoral. Ces organismes d'État forment le comité d'orientation du programme LITEAU auquel s'ajoute le comité scientifique. Ces deux entités ont pour mission commune de mettre en place les appels à projets pour faire avancer la recherche mais aussi les tâches inhérentes au suivi et à l'évaluation des projets portés par les territoires souhaitant s'impliquer.

À travers les différents projets, le but est d'entretenir la connaissance et de voir les moyens de gouvernance en matière de gestion du littoral. Il faut noter qu'à cette époque, le littoral est un objet de recherche traité de façon sectorielle.

*« En outre, l'appréhension des enjeux de protection et de valorisation du patrimoine littoral naturel et des biens culturels sur le littoral sont pris en compte à travers des approches scientifiques disjointes (l'approche écologique d'un côté, la perspective historique et artistique de l'autre), ceci dessinant un autre grand partage. » (BARON, 2017)*

Néanmoins, la recherche scientifique va évoluer et s'orienter vers une diminution de ce clivage afin d'aller davantage vers une approche systémique. Le but étant de relier ces différentes visions et donc d'adopter une approche intégrée. Nous ne sommes plus dans une séparation des approches scientifiques mais dans une intégration de toutes les connaissances et une analyse globale de l'espace littoral.

Il faut également penser qu'à cette époque, suivant les Trente Glorieuses, la France fait face à de grandes mutations sur son territoire notamment avec des changements de vie de la population française occasionnant des mouvances démographiques et une évolution des activités professionnelles :

*« Et cela, au moment même où le littoral français subit un basculement vers un état nouveau, marqué par une métropolisation désordonnée sous l'effet de dynamiques démographiques (mouvements migratoires vers la côte, renforcement de la densité), et de transformations économiques (recul de l'agriculture littorale traditionnelle, installations portuaires et industrielles lourdes mais ponctuelles, raz de marée touristique ou résidentiel) » (BARON, 2017)*

Ainsi, face aux variables que sont le début d'une approche scientifique systémique et les mutations socio-démographiques, les pouvoirs publics commandent donc des recherches sur le littoral bien différentes de celles que les chercheurs avaient l'habitude de traiter. En effet, dorénavant le littoral ne touche pas uniquement le trait de côte mais prend en compte l'arrière-pays où les métropoles se développent.

La recherche sur le littoral se complexifie du fait que dorénavant la métropolisation et la littoralisation sont intrinsèquement liées.

Le programme qui combine la politique et le scientifique est complexe car ces domaines sont bien différents et en cela pour les combiner, des réajustements vont avoir lieu afin de vulgariser l'information scientifique et la rendre accessible au comité d'orientation. On passe d'une recherche théorique à une recherche de terrain où l'objectif est de croiser des données scientifiques avec les territoires en question et où chaque acteur doit appréhender et comprendre le secteur dont il ne fait pas parti pour croiser les connaissances. Ainsi en matière de gouvernance, c'est une première d'intégrer le cadre scientifique et la recherche.

*« Au fur et à mesure du développement du programme LITEAU, le mécanisme de co-apprentissage entre scientifiques, praticiens, acteurs locaux pour l'appropriation de la connaissance fait l'objet de dispositifs de plus en plus élaborés, et sont soumis à des dispositifs d'évaluation aussi importants que les résultats » (ROCLE et al., 2011).*

C'est par ces adaptations que la notion de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) va émerger. Ce n'est pas une nouvelle politique de gestion mais un processus chargé de coordonner les dispositifs déjà en place afin de renforcer la cohésion entre les acteurs.



Ce présent chapitre nous a donc permis de comprendre que le littoral n'est pas uniquement une interface terre/mer mais davantage un ensemble de milieux composant la « zone côtière » en faisant référence à un espace composé de la mer en premier lieu, des ensembles dunaires, marais et zones humides en s'éloignant du rivage puis de l'arrière-pays et des villes urbanisées dépendant des activités littorales. Cette configuration prend sa source à la suite des aménagements opérés dès le XVIII<sup>e</sup> siècle pour limiter l'hostilité du territoire afin d'implanter durablement les activités et des politiques d'aménagement du territoire pour l'émergence de la récréation littorale.

Avec l'avènement de la pensée relative au développement durable, les aménagements opérés par l'Etat volontariste ont connu un scepticisme et la volonté de protéger les espaces côtiers ont pris le pas sur les modèles d'aménagement antérieurs.

## Chapitre 2 - La nécessité d'une stratégie reprenant les préceptes du Développement Durable

Si auparavant le développement des territoires était intrinsèquement lié au développement économique, depuis la loi Littoral et l'émergence des préoccupations environnementales, développer un territoire signifie aujourd'hui indéniablement la prise en compte de la protection et de la valorisation des espaces naturels dans les politiques d'aménagement et de développement économique. En ce sens, le développement durable défend « *un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable* » selon la conférence des Nations Unies du Sommet de la Terre de Rio en 1992.

### 1. La nécessité de protéger les espaces côtiers

#### 1.1. *Face aux changements climatiques*

Il est difficilement concevable d'ignorer l'importance de la gestion des risques côtiers et leur anticipation à une époque où les questions sur le changement climatique sont plus que d'actualité. Il suffit de remonter légèrement dans le temps et de constater les dégâts occasionnés par l'ouragan Irma survenu entre Août et Septembre 2017 et ayant fortement nuit aux îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin notamment.

Selon la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques « *Le changement climatique est un changement du climat attribué directement ou indirectement à toute activité humaine qui modifie la composition de l'atmosphère de la Terre et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes de temps comparables* »

Parmi les changements climatiques observés et observables on peut citer notamment la hausse des températures qui provoque l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation des précipitations ainsi que l'augmentation des phénomènes climatiques exceptionnels comme les tempêtes.<sup>7</sup>

Et en ce sens, la stratégie de GIZC apporte une réflexion sur les changements climatiques afin de les prévenir. En effet, dans le chapitre 17 de la section II « Conservation et gestion des ressources pour l'environnement » de l'Agenda 21 portant sur la GIZC, il est noté « *tenir compte de façon préventive des modifications climatiques qui ne manqueront pas d'affecter l'environnement marin* » (MIOSSEC,1998, p.450). Nous pouvons éclairer cet aspect à travers l'exemple de la conchyliculture et de l'aquaculture dont l'activité dépend de la qualité des eaux elle-même impactée par les changements climatiques et les pollutions anthropiques. Ainsi pour le maintien des ressources, la GIZC apporte un élément important qu'est le suivi des changements climatiques.

Outre les changements climatiques impactant les littoraux, l'anthropisation du milieu peut avoir des conséquences sur l'écosystème littoral et le déstabiliser.

## 1.2 Face à la pression anthropique

« *Cet accroissement de populations et des activités rend la façade plus vulnérable aux risques littoraux observés (érosion côtière et submersion marine) comme la tempête Xynthia l'a tragiquement montré en 2010. Selon l'indicateur national de l'érosion côtière du Ministère de l'écologie, le linéaire côtier de la façade Sud-Atlantique est plus ou moins soumis à l'érosion selon les départements. Sur une période de plus de 50 ans, 75% du linéaire est en recul en Gironde, 55 % en Charente-Maritime, 45 % dans les Pyrénées-Atlantiques et seulement 15 % dans les Landes.* » (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018)<sup>8</sup>

<sup>7</sup> Cours de géographie du tourisme, Master 1, Monsieur BOUMEGGOUTI, 09 Novembre 2017

<sup>8</sup> Disponible sur [http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dmo\\_sa\\_janv2018\\_vf2.pdf](http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dmo_sa_janv2018_vf2.pdf)

Le Ministère de la transition écologique et solidaire montre bien que la vulnérabilité de l'espace littoral trouve en partie sa cause dans l'anthropisation qui par les activités en bord de mer et l'implantation de lieux d'habitations à proximité du rivage déstabilise le cordon dunaire.

La pollution du fait des activités humaines impacte aussi directement les littoraux. Selon le Commissariat Général au Développement Durable (mai 2011), la pollution des littoraux émane des « *rejets d'origine naturelle ou anthropique arrivant en mer par les fleuves, l'air, le drainage des territoires littoraux ou par les rejets directs en mer* ». Ces pollutions ayant des effets directs sur la dégradation des milieux marins, des espèces marines et sur l'Homme. Il est nécessaire de protéger les espaces côtiers de ces pollutions pour le bien-être de tout un chacun. Néanmoins, des mesures ont été prises pour limiter la pollution à travers la loi Littoral, la création du Conservatoire du Littoral et les engagements édictés dans le Livre bleu du Grenelle de la Mer pour la préservation de l'environnement maritime avec des objectifs de zéro rejet. Pourtant, malgré ces moyens juridiques, les côtes restent soumises à la pollution.

Pour le cas de la pression anthropique facteur de détérioration des littoraux, la GIZC a pour but d'évaluer l'érosion côtière et de trouver des moyens pour combiner la protection des espaces fragilisés et la valorisation économique. Pour cela, une étude du territoire concerné par l'érosion côtière est mise en place avec le comité de pilotage constitué de scientifiques et d'acteurs publics. On associe les différents secteurs afin de comprendre leurs enjeux et les pratiques locales pour développer des plans d'action s'inscrivant dans les politiques de développement durable.

## 2. Les difficultés économiques

### 2.1. *Le fléau de l'économie résidentielle ou présentielle*

L'économie résidentielle peut se définir comme une économie basée sur le fait qu'une population résidant sur un territoire génère de l'activité économique simultanément qu'elle engendre des besoins et services. Le développement du tourisme avec des résidents volatiles, a permis de remplacer la notion d'économie résidentielle en économie présentielle (notion développée par Laurent DAVEZIES et Christophe TERRIER) dans le cadre où c'est lors de la présence des villégiateurs que l'économie augmente mais aussi qu'elle décline lorsqu'ils repartent car il y a création de richesse mais aussi consommation directe de la richesse produite. Il y a simultanément entre le temps de production et le temps de consommation contrairement à l'économie productive qui produit sur un espace donné et redistribue sur un autre espace sa production pour la consommation. Dans ce cas, il n'y a pas simultanément entre production et consommation.

*« De manière globale, la densité de ce peuplement et les capacités d'accueil touristiques ont induit l'essor d'une économie présentielle fondée sur la captation de revenus, conjuguant économie résidentielle et satisfaction des besoins associés aux résidents secondaires, à une fréquentation touristique régulière, ainsi qu'à la présence inégale d'une économie productive. On observe de fortes disparités entre les territoires quant à la densité de ce type d'emplois préentiels, surreprésentés, qui composent en moyenne 45 % de l'emploi mais peuvent atteindre près de 100 %. Ses augmentations les plus fortes s'observent sur le littoral méditerranéen, cet emploi présentiel progressant parfois plus rapidement que la population sous l'effet du tourisme et du niveau des revenus, comme en Languedoc-Roussillon ou en Corse » (GOZE, 2012)*

Par l'analyse de Maurice GOZE (2012), nous nous rendons compte que l'économie présentielle a un impact très fort sur les littoraux et que l'économie productive décline face à cette nouvelle économie. Ainsi, le rôle de la GIZC dans le cadre du développement durable et d'une économie pérenne, est de faire cohabiter les différents secteurs d'activités.

D'autre part, cette économie présentielle est fortement marquée par des emplois précaires et saisonniers avec une main d'œuvre peu qualifiée qui engendre une ségrégation socio-spatiale faute de moyens financiers suffisants pour se loger près du rivage. La GIZC, au nom du développement durable entend réduire les inégalités sociales.

## 2.2. *Combiner activités ancestrales et activités nouvelles*

L'objectif de la GIZC est de combiner les activités ancestrales aux activités nouvelles. Il est important de noter que les activités aquacoles et toutes celles relatives à l'exploitation littorale sont les activités premières sur ces territoires et permettent de faire vivre la population locale et saisonnière. Ainsi, il est important de protéger ces activités aujourd'hui en difficulté face à la manne touristique et aux rachats des terrains pour les activités touristiques. Les métiers maritimes reflètent l'image du territoire et sont facteurs d'emplois tout au long de l'année.

D'après Maurice GOZE (2012) « *la loi Littoral n'est ni parvenue à empêcher le développement des littoraux français, ni l'arrivée massive de populations, ni le déclin de certaines activités directement liées à la mer* ».

## 3. Sans nuire à la société

### 3.1. *La difficulté de se loger : résidentialisation*

*« Plus globalement, mais avec une grande variabilité selon les communes, l'offre résidentielle touristique est, à plus de 70 %, située sur le trait de côte où la conjonction entre niveau de revenu des clientèles, aménités de localisation et rareté a un effet de levier sur les prix immobiliers. » (GOZE, 2012)*

La résidentialisation comme l'explique Maurice GOZE, a un double impact. Non seulement la majorité des résidences sont situées sur le trait de côte et donc ont un impact écologique sur le cordon littoral qui s'en trouve déstabilisé mais cela induit de fait le risque de submersion pour les résidents.

D'autre part, cette résidentialisation augmente les disparités liées aux revenus et forme une sorte de ségrégation socio-spatiale où les populations les plus aisées peuvent s'installer et les populations aux revenus moins importants reculent vers l'intérieur des terres. Si le prix du foncier est élevé sur ces espaces c'est en partie par sa situation exceptionnelle face au rivage et très proche des activités littorales. Les réglementations liées à la loi Littoral portant sur l'interdiction de construire à moins de 100 mètres du rivage en dehors des zones urbanisées, renforcent cette ségrégation socio-spatiale du fait du prix du foncier qui augmente puisque les biens se raréfient sur ces espaces.

La forte attractivité du trait de côte provoquant une hausse indéniable du prix du foncier occasionne une forme de ségrégation socio-spatiale. En effet, face à l'augmentation du prix de l'immobilier sur la façade maritime on observe un étalement vers l'arrière-pays de la part des populations locales n'ayant plus les moyens financiers de se loger près de la mer comme ils en avaient l'habitude avant le développement touristique ou encore la population jeune et nouvellement active qui démarre dans la vie professionnelle et n'a pas encore les moyens financiers suffisant pour vivre sur le trait de côte.

D'autre part, comme nous l'avons vu précédemment, l'emploi en zone littorale est fortement marqué par les activités précaires et saisonnières occasionnant des difficultés pour se loger.

La capacité d'accueil est une problématique au cœur de la stratégie de GIZC tout comme la pression liée à la résidentialisation et les problèmes inhérents à l'artificialisation du trait de côte pesant sur l'écosystème et donc à la gestion des risques côtiers aussi bien pour la population que pour les activités et la protection de l'espace littoral.

### *3.2. Conflits d'usage entre secteurs d'activités*

#### *3.2.1. Entre les agriculteurs et les professions du tourisme*

La GIZC prône une intégration multi-sectorielle afin de réunir différents secteurs d'activité pour en comprendre les enjeux. Car en effet, la cohabitation entre les secteurs primaires et tertiaires n'est pas toujours au beau fixe. Au départ l'organisation de l'espace était pensée pour les nécessités des agriculteurs car le littoral n'avait pas d'autres rôles que l'agriculture, la pêche ou le commerce maritime. Mais avec l'émergence des loisirs en milieu littoral une réadaptation de l'organisation territoriale est nécessaire où les agriculteurs croisent dorénavant les activités nouvelles qui peuvent les gêner pendant leur travail.

#### *3.2.2. Le partage de l'espace en cause*

Le conflit entre les activités anciennes (agriculture, pêche, commerce) et activités nouvelles (loisirs, tourisme) est lié au partage de l'espace et des influences négatives des nouvelles activités comme le tourisme qui nécessite de la place pour l'implantation de ses activités ou alors la pollution des eaux nuisant à l'activité des agriculteurs et pêcheurs du fait des rejets en mer par certaines filières. Ces variables mènent au conflit pour la maîtrise de l'espace et des eaux.

### 3.2.3. La représentation que se fait un secteur d'un autre

La mauvaise image de l'agriculteur par les touristes est liée à la pollution des eaux et notamment aux algues vertes ou déchets reversés dans la mer. L'agriculteur est également vu comme l'acteur principal des mauvaises odeurs à cause du lisier et des engrais et pesticides utilisés mais aussi du tracteur sur les voies de circulation qui ralentissent la circulation et occasionnent des engorgements.

Quant aux agriculteurs ils ont une mauvaise image du tourisme à cause des sols achetés pour l'élévation de bâtiments et la construction en faveur du tourisme qui de fait diminuent les sols et ressources exploitables.

Il faudrait parvenir à instaurer une gestion intégrée afin que les deux activités qui se sentent contradictoires et en conflit pour leurs usages différents des ressources et du territoire se sentent complémentaires et voient une sorte de concomitance entre leurs activités. « *Les agriculteurs doivent tirer parti de la présence de cette clientèle potentielle, les touristes doivent apporter aux producteurs locaux des débouchés intéressants* » (PINOT, 1998, p.198)

Les SMVM (Schémas de mise en valeur de la mer), outil de zonage, représentent l'outil le plus à même de créer cette gestion volontariste s'il était un véritable outil de gestion. Le but est de ne pas faire des compromis entre les groupes d'usagers mais d'intégrer ces groupes et les faire coexister pour favoriser l'échange et la compréhension des enjeux de leur secteurs.

#### 4. Quel sera le littoral de demain ?

Dans le cadre du développement durable, il est intéressant de s'interroger à long terme sur ce que pourrait devenir le littoral. Par suite des propos de Dominique BOURG<sup>9</sup> concernant l'influence anthropique massive sur la biosphère, nous pouvons dire qu'il est utopique de penser à un retour à l'état holocène dans le sens où l'humanité a franchi une limite planétaire. Néanmoins, nous détenons des marges d'actions pour limiter l'aggravation de la situation et penser à une durabilité forte.

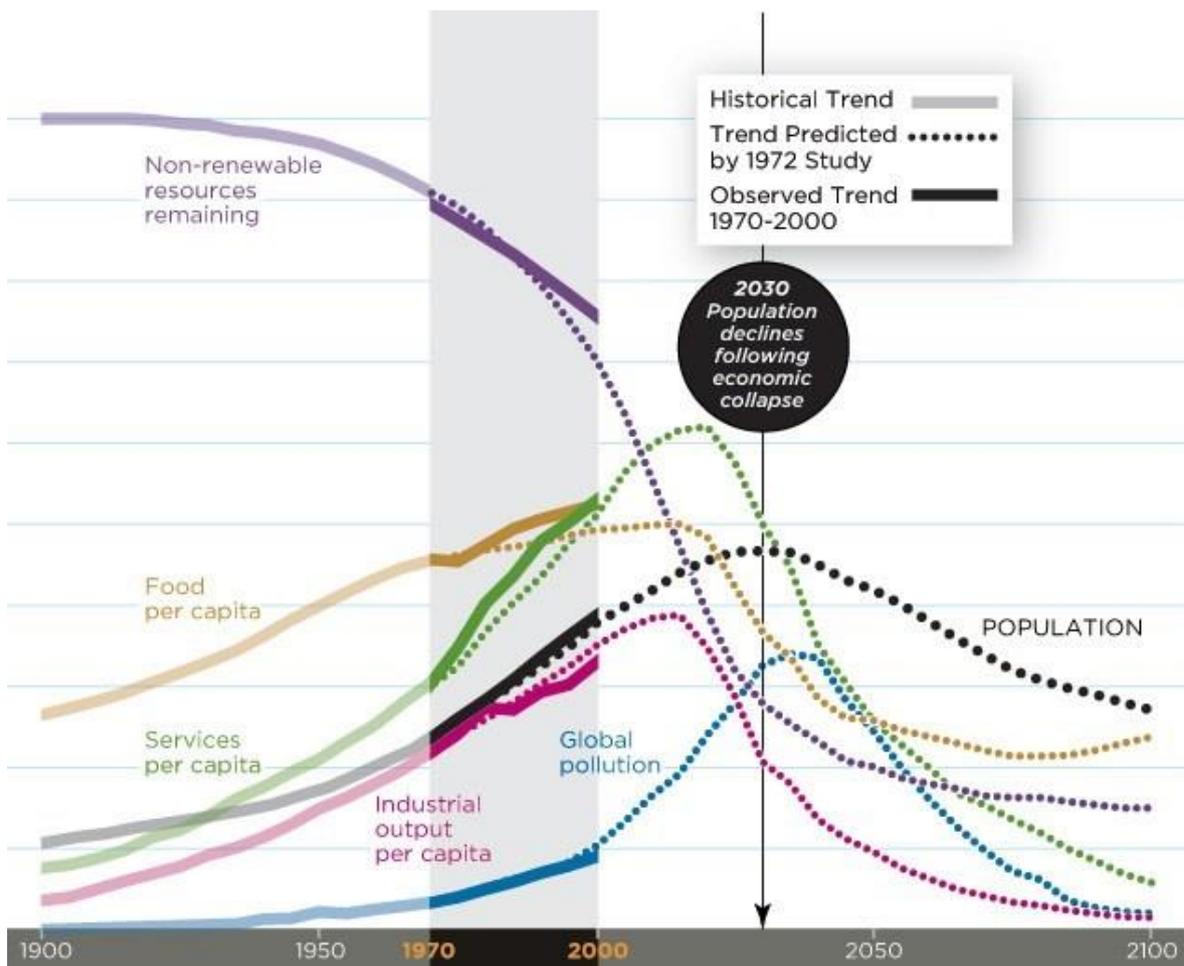
L'habitabilité ne sera pas la même, il faudra vivre avec moins de ressources mais beaucoup plus de monde. Nos ressources n'étant pas inépuisables, il paraît important, comme le rappelle toujours Dominique BOURG, de sortir des énergies fossiles dont nous serons bientôt déficitaires si l'on calcule le ratio entre l'énergie investie pour produire et l'énergie récupérée.

Outre les ressources énergétiques, les ressources minérales sont elles aussi épuisables comme le montre l'exemple du désert de Gobi cruellement en manque de sable de rivière due à l'érosion intense. Quant aux ressources halieutiques, pour ce qui est du poisson sauvage dans l'Océan Atlantique, celui-ci est en voie de disparition (BOURG, 2018). Le constat est donc alarmant mais n'est pas évitable. L'objectif étant de prendre conscience de ces limites et de trouver des moyens pour limiter l'aggravation et ralentir l'extinction des ressources car nous ne pouvons substituer du capital reproductible à du capital technique ou mécanique. Pour illustrer son propos, Dominique BOURG a présenté ce schéma représentatif de la situation prévisible et de la situation réelle de nos ressources combinée à l'évolution de la population mondiale.

---

<sup>9</sup> Conférence du 08 Février 2018 « Anthropocène tourisme : quel tourisme pour quelle planète dans les prochaines décennies ? », Blagnac. Disponible sur <https://soundcloud.com/user4247267>

Figure 2 : Rapport Meadows<sup>10</sup>



Ce rapport établi en 1972 envisageait l'inversion des courbes entre 2020 et 2040. Si nous ne pouvons encore en connaître les aboutissants, d'ores et déjà entre 1970 et 2000 les courbes sont similaires aux prévisions et nous pouvons voir que l'ensemble des ressources est soumis à des pressions très fortes.

80

<sup>10</sup> Source : Rapport Meadows, 1972

Le Développement Durable a fortement influencé les politiques de gestion et d'aménagement du littoral. La volonté de protection et de valorisation s'est implantée au travers de la protection vis-à-vis des risques côtiers et des pressions anthropiques liées à la pollution par exemple. La pérennisation des activités ancestrales et nouvelles en favorisant la cohabitation et le partage de l'espace est également au centre de ces préoccupations nouvelles tout comme la lutte contre l'économie précaire et l'emploi saisonnier. Il s'agit d'une volonté de faire du littoral un espace durable pour que les générations futures puissent profiter des ressources naturelles autant que les générations actuelles. Ainsi, il s'agit d'une inscription des mesures dans le long terme et non plus par le biais d'une vision à court terme. À cet effet, la nouvelle méthode de gestion du littoral intitulée GIZC semble s'inscrire dans cette démarche à long terme et donc de développement durable.

## Chapitre 3 - GIZC : explicitation d'une nouvelle méthode de gestion du littoral

Du fait des changements climatiques et des pressions exercées sur le territoire littoral comme nous l'avons vu précédemment, il est nécessaire de penser à une gestion efficace et durable pour limiter les impacts négatifs liés aux changements climatiques et protéger aussi bien la population que la nature. À cet effet, depuis les années 1970 les stratégies de gestion intégrée des zones côtières ont vu le jour afin d'encadrer les activités anthropiques sur le littoral et protéger cet espace.

### 1. Le concept de GIZC : de l'émergence à l'intégration dans les politiques publiques

#### 1.1. *Coastal Zone Management Act : politique américaine de gestion du littoral*

##### 1.1.1. *Adoption par le Congrès américain et principes fondateurs...*

Adopté en 1972 par le Congrès des Etats-Unis sous le gouvernement du président NIXON, le Coastal Zone Management Act est la première loi fédérale régissant la gestion des zones côtières. Le but était d'améliorer la qualité en eau des zones côtières américaines mais aussi la zone côtière elle-même dans une optique de protection. Parmi les édictons de cette loi, on retrouve comme principaux enjeux : la restauration et la valorisation de la zone côtière, la volonté d'encourager tout citoyen à participer à la mise en œuvre de la gestion côtière et à mettre en place des plans d'actions pour les zones les plus fragilisées et l'adaptation aux modifications du littoral. Il est donc aisé de remarquer qu'il s'agit bien là d'un texte de loi précurseur de la GIZC.

### 1.1.2. ...En réponse à la mutation des espaces

*« Déjà en 1970, plus de 150 millions de personnes, soit la moitié de la population des États-Unis, vivaient sur les zones côtières. Les populations le long du golfe du Mexique et du Pacifique avaient plus que doublé en 30 ans. Celle de la côte est de la Floride avait augmenté de plus de 200 %. » (LEFEBVRE, 2011).*

Cette loi s'insère donc dans le cadre d'une politique d'aménagement et de gestion des zones côtières qui, dans les années 1970, étaient sursollicitées. En effet, à cette époque la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) a réalisé des études portant sur les zones côtières. Celles-ci ont démontré que la qualité des eaux déclinait, favorisant la disparition progressive de poissons, coquillages et autres espèces marines. Cela a eu pour conséquences la restriction de la pêche ou du ramassage de coquillages pour des raisons sanitaires et l'interdiction de certaines eaux à la baignade dues à la pollution.

D'autre part, du fait de l'implantation des populations proche des rivages, l'aménagement en zone côtière a eu pour effet la réduction des mangroves et autres espaces naturels pourtant importants pour la reproduction et la survie des espèces naturelles.

### 1.1.3. La mise en place réelle de cette stratégie de gestion

La loi a fait émerger un programme d'aménagement à l'échelle nationale pour la gestion de l'eau et des ressources. Afin de mener à bien cette politique de gestion intégrée, un partenariat a été créé pour réunir les différentes parties prenantes à savoir les acteurs publics et privés et à différente échelle gouvernementale. La NOAA en charge de l'application de la loi, subventionne les États afin de les aider à mettre en place cette gestion d'aménagement et de valorisation des ressources.

Au-delà de l'aide apportée pour aider à la mise en place de la loi, la création de zones sensibles a également été votée pour protéger les espaces et les désigner en réserves naturelles.

## *1.2. Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 : point culminant de la prise en compte*

### *1.2.1. La prise de conscience après le modèle américain*

C'est lors de la conférence cadre des Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992 tournée vers le développement durable que la notion de GIZC a émergé. Les États ont pris connaissance de cette gestion initiée aux États-Unis et de la nécessaire prise en compte de l'environnement dans les politiques de développement, le principe de précaution lié aux risques et de pollueur-payeur. Cette conférence est directement liée au développement durable puisqu'elle demande aux États à l'aide d'outils législatifs de combiner économie, environnement et société.

### *1.2.2. La notion de GIZC abordée*

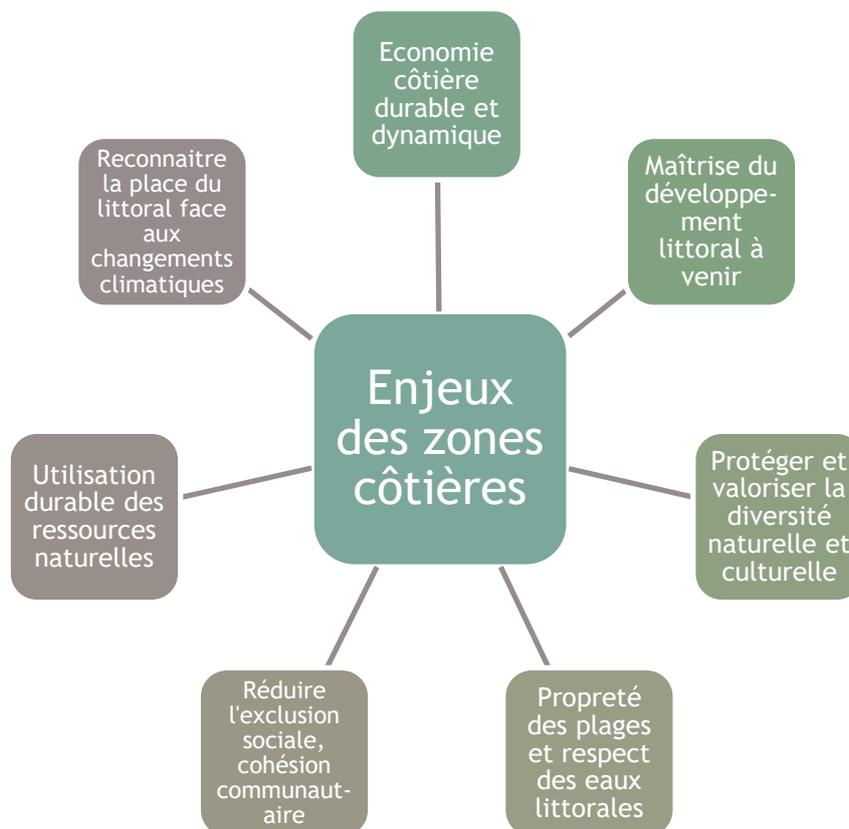
Dans le chapitre 17 de l'Agenda 21 est abordé la notion de GIZC en élément de réponse à la protection des espaces côtiers et à la gestion durable des espaces maritimes. À cet effet des objectifs à atteindre sont ainsi formulés tout comme la nécessaire coopération à différente échelle décisionnelle (régionale et internationale) et la nécessité d'amples informations et de données scientifiques.

### 1.3. Les directives de l'Union Européenne et l'appel à projet de la DATAR

#### 1.3.1. La commission européenne

En 1995, la commission européenne commence à mettre en place la stratégie de gestion intégrée des zones côtières au travers de zones pilotes comme la Baie de Somme et la Baie de la Rade de Brest (MERCHEL BAGH, 2009). S'en est suivie une recommandation du parlement européen en 2002 afin de mettre en œuvre la politique de GIZC en s'appuyant sur les démonstrations commencées en 1995. Le but étant que les États membres, dans le cadre de leur stratégie de gestion du littoral intègrent le principe de GIZC. À cet effet, l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) a mis en lumière les sept enjeux pour la gestion des zones côtières à la suite de la recommandation de 2002.

Figure 3 : Sept enjeux globaux pour les zones côtières

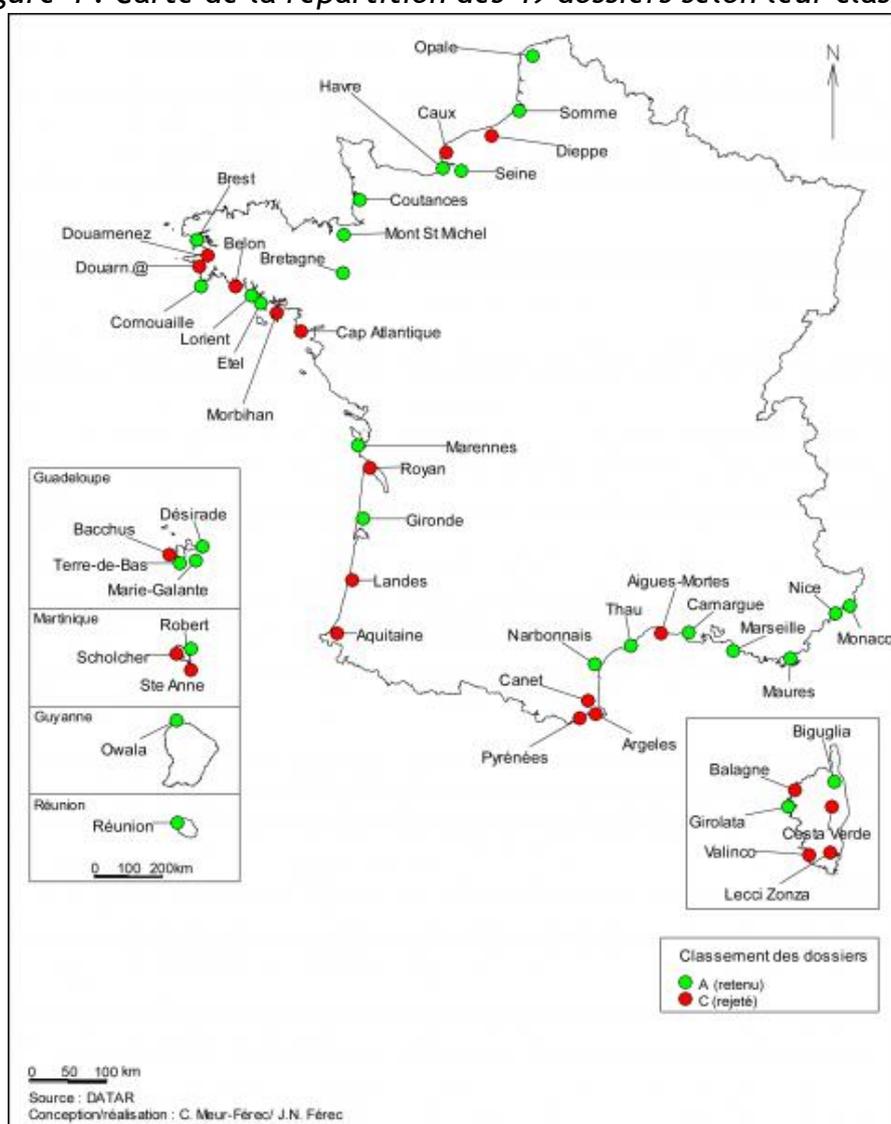


Source : IFEN, CHIGNARD Philippine, 2018

### 1.3.2. L'application française

L'appel à projet de la DIACT (Cf. Annexe A) « *Pour un développement équilibré des territoires littoraux par une GIZC* » en 2005 a lancé le processus de GIZC à l'échelle nationale en partenariat avec le Secrétariat Général de la Mer. Une forte mobilisation est observable par le biais des dossiers de candidature et des projets lauréats. Sur les 49 dossiers, 25 projets ont obtenu le soutien de l'Etat pour la mise en œuvre.

Figure 4 : Carte de la répartition des 49 dossiers selon leur classement<sup>11</sup>

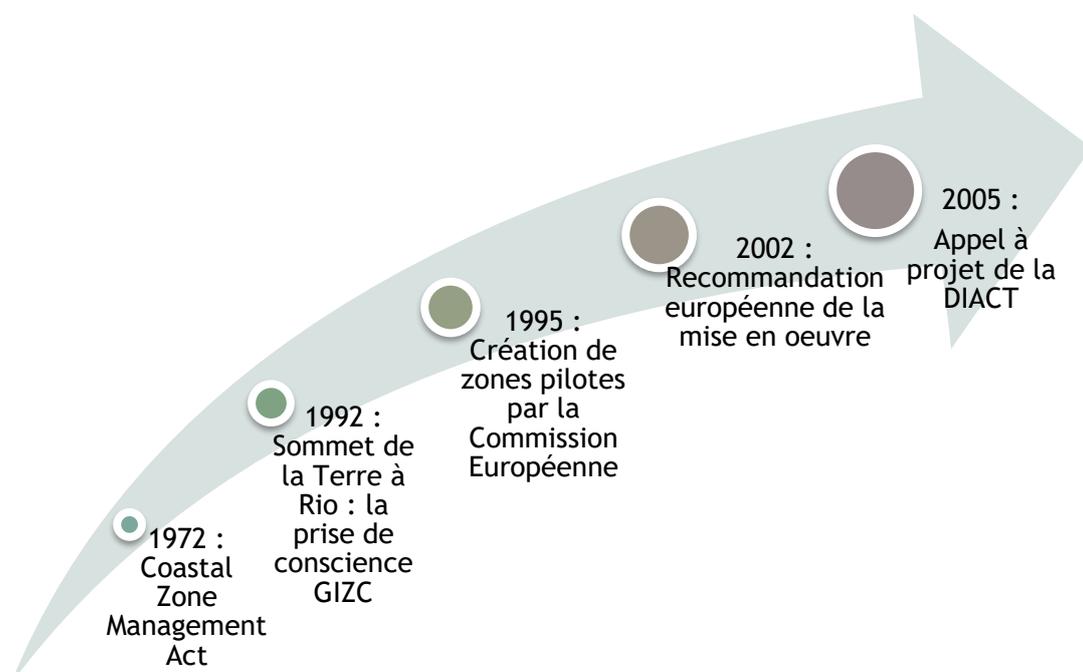


<sup>11</sup> Source : DATAR, C. MEUR-FÉREC / J.-N. FÉREC, 2007

En France le comité n°6 du Grenelle de la mer a redéfini la gestion intégrée des zones côtières en gestion intégrée de la mer et du littoral « *en s'appuyant notamment sur les mesures visant à élaborer la « stratégie nationale de la mer et du littoral », et à la déclinaison de cette stratégie par façade.* » (LEFEBVRE, 2011).

Ainsi, cela montre l'évolution du processus GIZC qui s'adapte dans le temps et pour donner suite aux travaux de recherche permettant de faire évoluer la notion d'intégration.

Figure 5 : L'apparition du concept de GIZC dans les politiques publiques



Source : CHIGNARD Philippine, 2018

## 2. Une approche repensée pour maîtriser le littoral

### 2.1. De l'approche sectorielle à l'approche intégrée

La GIZC n'est pas une nouvelle politique de gestion mais un processus chargé de coordonner les dispositifs déjà en place afin de renforcer la cohésion entre les acteurs.

Tableau 1: Différences entre l'approche sectorielle et intégrée

Approche sectorielle	Approche intégrée
<ul style="list-style-type: none"><li>• gouvernance centralisée</li><li>• secteurs indépendants</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• multisectorielle</li><li>• terre-mer</li><li>• temporelle</li><li>• gouvernance partagée</li><li>• échelles spatiales</li></ul>

Source : CHIGNARD Philippine, 2018

Autrefois, l'approche sectorielle dans le cadre de la protection de l'environnement, se définissait par une gestion secteur par secteur des effets portant atteinte à l'environnement et ne réunissait donc pas les secteurs d'activités qui se partagent pourtant le territoire ou qui l'exploitent.

En effet, face aux risques côtiers, chaque secteur d'activité prend en compte sa part de risque et donc agit de manière sectorielle. (LE MORVAN, 2012) Or, l'objectif est de prendre conscience de manière globale de tous les risques existants qui sont facteurs de pression sur l'environnement littoral et donc de définir une stratégie qui rassemble « *l'ensemble des risques côtiers* » (LE MORVAN, 2012).

La commission européenne définit la GIZC comme :

*« Un processus multidisciplinaire et dynamique pour promouvoir la gestion durable des zones côtières. Il couvre l'ensemble du cycle de collecte d'informations, la planification, la prise de décision, la gestion et le suivi de la mise en œuvre. La GIZC s'appuie sur la participation et la coopération de toutes les parties prenantes afin d'évaluer les objectifs de la société dans une zone côtière donnée, et à prendre des mesures en vue d'atteindre ces objectifs ».*

À cette définition, nous comprenons l'importance du mot « intégration » dans le sens où toutes les parties prenantes sont sollicitées. C'est en cela que la gestion intégrée diffère de la gestion sectorielle puisque les mesures sont prises en concertation de tous les secteurs concernés et non plus de manière sectorisée. Ainsi, il est nécessaire que tous les acteurs impliqués soient informés des enjeux des autres secteurs et de leur lien avec la zone côtière.

Néanmoins, aucune définition à ce jour fait office de référence universelle. Ainsi, il existe une pluralité de définitions de la GIZC en fonction du cadre étudié. Nous pouvons néanmoins retenir celle de CICIN-SAIN & KNECHT (1998) qui a longtemps été reprise en France :

*« Un processus dynamique qui réunit gouvernement et société, sciences et décideurs, intérêts publics et privés en vue de la protection et du développement des systèmes et ressources côtières, ce processus vise à optimiser les choix de long terme privilégiant les ressources et leur usage raisonné et raisonnable. La GIZC apparaît ainsi comme l'instrument privilégié du développement durable de cet « éco-socio-système » complexe, en réconciliant développement et équilibre biologique des ressources sur le long terme, et en liant définitivement les questions environnementales et sociales »*

## 2.2. *La mutualisation des connaissances : principe fondamental*

La ressource est informationnelle dans le cadre de la GIZC et est apportée par différents acteurs. Dans la GIZC il y a deux problèmes majeurs concernant les ressources : d'une part la confrontation des différents points de vue et d'autre part la mise en commun des connaissances portant sur la zone côtière. (MOREL et al. 2008)

Le réseau est l'outil qui permet de relier les acteurs à propos des ressources afin d'en faciliter la compréhension et l'appropriation du processus de GIZC. Dans le cadre de la GIZC, l'approche concernant les informations n'est pas verticale (avec un ordre de priorité selon les informations apportées par les émetteurs) mais horizontale (où toute information a un poids équivalent). En échangeant entre eux, les acteurs jugeront des informations qui doivent passer en priorité dans les actions menées par le processus de GIZC (l'intégration prône la discussion et l'échange).

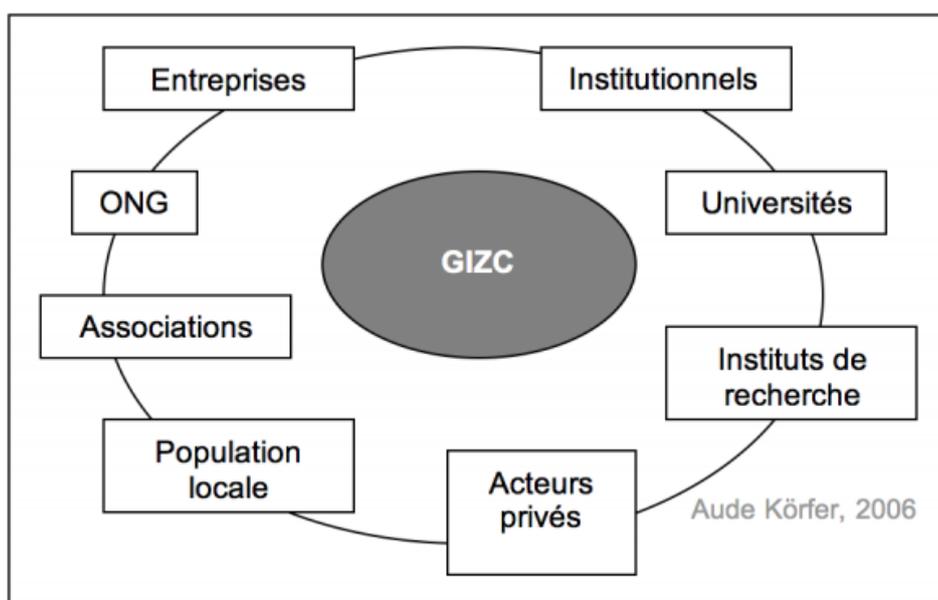
Afin que les enjeux soient compris de tous, l'objectif de la GIZC est de mutualiser les connaissances afin d'allier la connaissance scientifique à la gestion politique. En effet, la science a un rôle très important : elle apporte les informations concernant l'état actuel du territoire et les évolutions à prévoir pour une gestion durable des écosystèmes. Il y a donc une mixité des acteurs où chacun peut apporter sa contribution dont l'objectif est principalement la mutualisation des connaissances car la gestion durable implique de comprendre le territoire pour le développer et le protéger simultanément. Car si le tourisme est un levier économique important dans les territoires littoraux c'est en grande partie grâce à ses paysages qui en font toute l'attractivité.

### 3. L'intégration des différentes parties prenantes : analyse systémique

#### 3.1. Créer un sentiment d'appartenance commune

Pour le concept de GIZC, un réseau multi-acteurs est à privilégier pour répondre au mieux aux problématiques littorales. En effet, si nous pensons le littoral de manière intégrée et non pas de manière sectorielle, il est important d'intégrer toutes les parties prenantes formant le littoral.

Figure 6 : Acteurs potentiels d'un réseau de GIZC<sup>12</sup>



L'intégration est le terme le plus important dans le processus GIZC car c'est l'essence même du projet : l'objectif est d'intégrer tous les acteurs concernés de près ou de loin par le projet.

<sup>12</sup> Source : Aude KÖRFER, 2006

On entend par « acteurs » les résidents d'un territoire ou les personnes liées au territoire pour des raisons décisionnelles, scientifiques, politiques ou économiques.

### 3.2. *Place des différents acteurs*

Le réseau est très important car il est :

- « *porteur de concertation* » (MOREL, KÖRFER, DEBOUDT, 2008) : par les échanges d'informations, confrontations entre participants et à ce titre, à travers les valeurs communes, il promeut et véhicule les intérêts de la GIZC ;
- « *révélateur et créateur de territoire* » : « *Les réseaux peuvent s'organiser autour d'une identité territoriale ou participer à la recomposition territoriale* ». (MOREL, KÖRFER, DEBOUDT, 2008). En vivant sur un même territoire il y a partage des espaces et des ressources qui l'en compose, il est également créateur de liens entre ses occupants. Ainsi il y a une histoire commune, une appartenance commune entre les différentes parties prenantes du territoire. Le réseau d'acteurs forme le territoire.

Des acteurs d'un même secteur peuvent se réunir mais dans ce cas il s'agit d'une approche sectorielle autour d'une thématique. Or la GIZC prône l'interdisciplinarité et l'échange d'informations.

Pour TAUSSIK (2004), un réseau d'acteurs de GIZC se conçoit au contraire autour de la mise en relation des différents domaines d'activités du littoral. Les réseaux peuvent émaner de problèmes de conflits d'usage autour d'un territoire. (Problèmes économiques comme la pêche, le tourisme, l'agriculture...). Souvent l'intérêt commun d'un réseau est « l'impact des dégradations environnementales » de l'espace (volonté liée à la perception de dégradations ou de nuisances environnementales pouvant altérer le territoire et son économie).

Le développement du concept de GIZC prend sa source aux Etats-Unis en 1972 lorsque les États prennent conscience des mutations de la zone côtière. Il faudra attendre 1992 pour que cette politique de gestion soit mondialement reprise lors du Sommet de la Terre de Rio puis une dizaine d'années supplémentaires pour la voir appliquée en France.

En outre, en analysant les principes de la GIZC nous remarquons qu'il ne s'agit pas réellement d'une nouvelle politique mais plutôt d'un nouveau mode de gouvernance dans le but que chaque acteur prenne davantage en considération les risques auxquels sont exposés les littoraux. Cela se traduit par la volonté de mettre en réseau tous les acteurs impliqués afin d'évoluer vers une approche intégrée et non plus une approche sectorielle qui limitait le principe de système d'acteurs.

# Conclusion partie 1

---

**P**OUR CLORE cette partie dédiée à la compréhension de notre sujet, nous pouvons montrer qu'entre la prise de conscience d'une nécessaire évolution des modes de gestion du littoral et la mise en application en France, un temps certain s'est écoulé. Le littoral est un objet d'étude complexe dans le sens où il est sujet à de multiples pressions et évolutions et difficilement délimitable dans l'espace puisqu'il fait intervenir une multiplicité de types de territoires. Avec l'émergence du développement durable et ses objectifs, le littoral est un vrai cadre d'expérimentation pour en faire un territoire à la durabilité forte.

C'est à cet effet que la GIZC, expérimentation pour une intégration des acteurs et mutualisation de leurs connaissances, a pris forme dans le but d'une gouvernance participative qui rejoindrait les principes fondamentaux du développement durable. La GIZC prône « *l'intégration* » et c'est en ce sens qu'il s'agit d'une nouveauté dans les politiques de gestion. Il y a trois niveaux d'intégration dans la GIZC : l'intégration terre-mer, l'intégration horizontale (connaissances de tous les acteurs impliqués) et l'intégration verticale (afin de rapprocher les objectifs de tous les acteurs politiques à différente échelle)

Ces différents chapitres nous permettant de mieux appréhender le sujet nous ont permis de soulever une question sur la mise en place de dispositifs dans le cadre de l'intégration de toutes les parties prenantes au processus de GIZC. C'est dans cette optique que nous allons à présent aborder notre deuxième partie.

## PARTIE 2 : L'implication de la population locale dans la gestion intégrée des zones côtières

---

## Introduction partie 2 :

---

**A**FIN DE comprendre comment l'acteur public en charge de la mise en place de la gestion intégrée des zones côtières implique la population locale, deux hypothèses vont être développées.

Pour l'explicitation de ces hypothèses, nous nous baserons sur notre participation à la concertation publique organisée sur la façade maritime Sud-Atlantique du littoral français par le Ministère de la transition écologique et solidaire en Mars 2018. (Cf. Annexe B)

D'une part, afin d'impliquer les acteurs d'un territoire sur un sujet, il paraît nécessaire de s'interroger sur la question de la temporalité dans le processus de GIZC en développant l'idée d'une implication sur le long terme au-delà de l'étape de réflexion et de maturation du projet. Aussi, nous développerons la temporalité sous l'angle de la perception des différents acteurs de l'avancée du processus.

D'autre part, nous nous questionnerons sur le nouveau mode de gouvernance qu'implique la GIZC pour permettre l'implication de la population, c'est-à-dire la gestion participative comme facteur d'implication sur un territoire donné. À cet effet, nous verrons les outils mis en place et si ceux-ci sont mobilisateurs.

# Chapitre 1 : La temporalité : facteur d'implication pérenne ?

Nous avons vu précédemment qu'entre le temps de réflexion sur l'adaptation des politiques et le temps de la mise en place, la temporalité est forte. En effet, le processus entre prise de conscience et mise en œuvre des politiques édictées un certain temps se passe. Or, dans le cadre de la gestion du littoral qui est un espace fortement sensibilisé et soumis aux aléas climatiques et pressions anthropiques, la temporalité n'est-elle pas un élément freinant la protection des zones fragilisées ?

## 1. Éléments de définition

### 1.1. *La temporalité en géographie*

#### 1.1.1. *Intégration de la notion de temps à la notion d'espace*

Auparavant, la géographie était une discipline analysée selon le régime de l'historicité où le futur était déterminé par rapport au passé et basé sur l'imitation de ce qui a été fait auparavant. Puis le régime moderne d'historicité a fait évoluer la géographie en prenant en compte les éléments du passé et du présent pour construire un avenir meilleur. Dorénavant, la géographie intègre également la notion « d'incertitude » par suite des phénomènes imprédictibles pouvant avoir une influence sur l'avenir et remettre en question les propositions d'avenir. On pense notamment aux phénomènes liés aux activités humaines, au climat et aux ressources exploitées.

La géographie historique retrace les organisations spatiales chronologiquement, de manière linéaire dans le temps et selon une analyse par le temps long. L'analyse spatiale quant à elle étudie les interactions spatiales comme des acteurs à part entière de l'organisation des territoires. L'espace devient l'élément décisif et on prend en compte ses discontinuités temporelles.

### 1.1.2. Les phénomènes évolutifs

L'analyse systémique intègre la notion de temps dans la compréhension de l'organisation spatiale :

*« Toute localisation dotée d'une certaine permanence, correspond au fonctionnement d'un système doté de propriétés homéostatiques [...]. Il est en général possible de montrer qu'une localisation est le résultat de processus diachroniques, d'une série de faits d'héritage. L'ensemble des mécanismes produisant des localisations aboutit à une différenciation spatiale. » (DURANT-DASTÈS, 1984).*

Ainsi l'espace géographique est constitué de temps différents et chaque territoire fonctionne selon ses temps respectifs.

*« Il s'agit au contraire, de souligner que chaque structure spatiale possède sa propre périodisation, fonctionne à son propre rythme et s'articule d'une certaine façon avec d'autres pour produire selon les époques des systèmes spatiaux ayant des configurations variées, mais aussi perdurer d'un système spatial à un autre » (ELISSALDE, 2000, p.232)*

Dans une structure spatiale les temps sont multiples. Additionnés à la résilience des territoires et des acteurs, ces temps sont continus et discontinus nourris par des transitions spatiales faites d'évènements spatiaux.

*« C'est, pour un même territoire, dans l'identification de ces différentes temporalités que réside la difficulté. Il y a là, me semble-t-il, un enjeu fort pour une géographie qui souhaiterait non pas "prévoir l'avenir", mais travailler de façon nomothétique sur un "présent en mouvement" incluant un futur proche, scientifiquement prospectif. » (ELISSALDE, 2000, p.235)*

## 2. De la prise de conscience à l'évaluation de la GIZC

### 2.1. *Un processus long*

#### 2.1.1. *Dans son cheminement*

Nous pouvons rappeler que le concept de GIZC a pris sa source en 1992 dans les politiques internationales de développement durable lors du Sommet de la Terre à Rio. Puis, en 2002, la Commission Européenne, par le biais d'une recommandation, a préconisé l'intégration de la GIZC dans les politiques publiques de gestion des zones côtières dans les pays européens. Soit dix ans après la prise de conscience de la nécessité d'une adaptation de la gestion des zones côtières. Trois ans après, la France lance un appel à projet pour la mise en place de cette nouvelle gestion sur son territoire.

Le littoral est un espace en constante mouvance du fait des changements climatiques, des pressions anthropiques et de l'exploitation des ressources inhérentes au milieu. Ainsi, quand bien même des politiques de gestion traiteraient de ces problématiques en lien avec les avancées en recherche scientifique, la temporalité liée au temps d'édiction d'une mesure politique et de son application ne serait-elle pas déjà obsolète face aux mouvances du littoral ? En définitive, entre la prise de conscience de la nécessité de protéger les zones côtières, la recherche, l'édiction de lois ou de mesures juridiques d'encadrement du territoire et leur mise en place, ne serait-ce pas un processus trop long dans le temps qui finalement, serait obsolète au moment de l'application ? Ceci entraînant des mesures en réponse à un problème et non pas la création de mesures proactives ? Par exemple, la Loi Littoral n'entendait pas lors de sa création en 1986 couvrir les risques littoraux comme les submersions marines. Mais en 2010, lors de la tempête Xynthia, le problème du dédommagement et de la création de zones submersibles a pointé du doigt la Loi Littoral qui était la référence en matière de gestion de ce territoire laquelle, ne faisait pas référence à ces problèmes. Ainsi, les mesures ont été prises réactivement.

Au-delà de s'interroger sur la responsabilité des différents acteurs impliqués, à l'échelle temporelle, nous pouvons remarquer que la prise de conscience des risques côtiers en France n'était à cette époque que peu intégrée. L'hypothèse du temps entre la prise de conscience et la mise en place de mesures pour encadrer les risques revêt une importance considérable et nous amène à nous questionner sur la résilience des acteurs et la nécessaire information à déployer au grand public par la vulgarisation de la recherche scientifique.

*« A une autre échelle temporelle, la catastrophe Xynthia et ses prolongements sont révélateurs de la faiblesse de la conscientisation des risques sur ces territoires vulnérables [...]. L'effort de pédagogie et de dialogue à y déployer n'en est que plus grand. » (CHAUVEAU et al., 2011)*

### 2.1.2. Selon les acteurs

Le processus peut paraître long pour les acteurs en attente de dédommagement à la suite d'une catastrophe naturelle. En dehors des risques côtiers et de l'attente des usagers, certains acteurs peuvent trouver le temps long entre la réflexion, l'édiction de normes juridiques et l'application de ces normes. D'autre part, la prise de conscience de la nécessité du développement durable ou de l'écologie varie selon les acteurs en fonction de leur sentiment d'être concerné ou non par ces problématiques.

### 2.2. La résilience des acteurs

Selon HOLLING la résilience se définit comme :

*« La capacité d'un système à absorber un changement perturbant et à se réorganiser en intégrant ce changement, tout en conservant essentiellement la même fonction, la même structure, la même identité et les mêmes capacités de réaction ». (HOLLING, 2004)*

Ainsi, dans le cadre de l'évolution des territoires, la temporalité est importante dans le processus de prise de conscience des modifications de l'espace donné jusqu'à la mise en place de moyens pour accompagner ces changements et s'y adapter. En ce sens, une étape dans le processus est primordiale : il s'agit de la résilience des acteurs face aux phénomènes sur le territoire.

Nous pouvons remarquer, lors de la concertation publique à laquelle nous avons participé en Mars 2018 sur la façade Sud-Atlantique, qu'un des enjeux primordiaux concernant l'évolution du littoral en perspective de 2030, est la résilience des territoires face aux risques littoraux. En effet, sur tous les acteurs qui ont pris part à cette matinée de travail, le sujet de la résilience face aux risques littoraux a été voté parmi les trois enjeux les plus importants pour le bien vivre ensemble à 2030.

Ce que nous pouvons néanmoins retenir de ces quelques minutes de débat en table ronde sur le thème de la résilience face aux risques côtiers c'est que l'objectif est de « *tirer les leçons du passé* », « *accepter le risque, la modification du littoral* », « *redéfinition de la loi Littoral en intégrant les nouveaux risques* », « *renaturation concertée avec les habitants* ». Néanmoins, il s'agit d'une vision idéale car de nombreux problèmes doivent être éclaircis comme la « *contradiction entre enjeu de résilience et enjeux immobiliers* » et le « *coût de la protection et de l'adaptation en réponse au risque* » notamment.

Avec le temps et les études, une part de la population est consciente des risques et des enjeux, c'est à cet effet, qu'elle s'est exprimée lors de la concertation publique et que le vote de la résilience comme un enjeu primordial a été marqueur de cette prise de conscience. Nonobstant, entre la prise de conscience et les moyens pour limiter ces risques et les appréhender, nous remarquons des disparités.

En effet, si les risques sont perçus aussi bien pour l'environnement que pour les populations, les moyens d'action et mesures à mettre en place ont engagé un débat houleux concernant la prise en charge financière de ces adaptations. Aussi les idées de création de « *vides sanitaires* » ou de recréation de zones tampons ont été soulevées mais toujours avec cette nécessaire adaptation des règles d'urbanisme.

Le fait est que l'ensemble des participants s'est positionné en faveur du recul des populations face au trait de côte mais cela reste utopique dans le cadre de la difficulté de faire reculer les populations en place car tout le monde ne saisit pas au même degré l'importance des risques, notamment les touristes qui souhaitent être au plus près de la mer pour leurs vacances d'où la nécessité de « *réurrence des messages à diffuser* » suite à la « *forte rotation des populations (résidences secondaires)* » comme cela a été évoqué dans les difficultés liées aux risques.

À la suite de cette réflexion collective, nous observons une forte mobilisation d'acteurs tous azimuts mais en lien avec le littoral, de secteurs d'activités divers et variés, qui à juste titre conforte la mise en œuvre et la prise de conscience de la nécessité de l'intégration des parties prenantes dans la gestion du littoral afin d'entendre différents points de vue en fonction des enjeux pour chaque secteur d'activité et chaque partie prenante. Par le caractère très sérieux et l'investissement de chacun dans la prise de parole nous remarquons cette forte mobilisation. Mais est-elle durable ? Le fait que la concertation porte le nom de « *vision à 2030* » ne démobilise-t-elle pas justement les acteurs présents dans le sens où au-delà des discussions et des échanges, les acteurs ont conscience que les mesures proposées ne prendront pas effet de sitôt ? De plus face aux enjeux de résilience face aux risques littoraux est-il judicieux de parler d'avenir à 2030 et de propositions pour 2030 ?

Néanmoins, rappelons qu'il est tout de même nécessaire d'avoir des objectifs sur le long terme permettant de définir des étapes à court terme pour atteindre des situations qui ne peuvent aboutir en peu de temps mais par l'intermédiaire d'évolutions progressives. Il va de soi que des sujets peuvent être traités plus urgemment que d'autres, cela permettant d'établir un ordre des priorités en fonction de la maturité d'une situation.

### 2.3. *Le temps de la mobilisation*

#### 2.3.1. *Mobilisation à court terme : mobilisation forte ?*

Du fait de la stratégie de façade maritime à vision 2030, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a mobilisé les acteurs du territoire littoral afin de recueillir leur vision sur les stratégies à adopter et les enjeux les plus importants selon eux et selon le territoire en question. La mobilisation a été forte du fait de la communication autour de la concertation publique par internet et par le biais d'ateliers dans différentes villes littorales françaises.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que sur un temps court la mobilisation est plus forte que sur un temps long. Une des variables à prendre en compte est le résultat de la mobilisation. Si celui-ci est effectif peu de temps après la mobilisation alors le sentiment de contribution sera fort et renforcera l'idée que la participation a eu un impact sur la mise en place d'une mesure et ainsi mobilisera davantage.

#### 2.3.2. *Mobilisation à long terme : démobilitation ?*

À la suite de cet atelier nous pouvons nous demander si la mobilisation croît ou décroît selon la temporalité d'un processus. Si l'enjeu porte sur un temps long la mobilisation ne risque-t-elle pas de s'amenuiser avec le temps ?

À travers les doutes qui ont été émis sur la stratégie à 2030 pour le littoral lors de la concertation publique, nous pouvons imaginer une désolidarisation de certains acteurs qui ne verraient pas aboutir sur un temps court leurs préconisations pour la protection et l'évolution du territoire en question.

*« Entretenir la mobilisation sur le long terme est la difficulté majeure de tout processus de concertation. Dans une société où l'individu est sans cesse sollicité, saturé de messages et de sollicitations, existe un risque réel d'indifférence à l'offre de participation. » (TEDDIF, 2011)<sup>13</sup>*

Néanmoins il paraît nécessaire de s'interroger sur le fait que le développement durable et la protection environnementale sont au cœur de nos vies et s'imposent dans notre quotidien. La mobilisation pour la protection de nos espaces ne devrait-elle donc pas être permanente, innée et non pas en cours d'acquisition tout au long de notre vie ? Est-il nécessaire d'insister sur le devoir de protection et de respect de notre environnement ? Ne s'agit-il pas d'un sujet qui va de soi ?



Ce chapitre fut l'occasion de se questionner sur la temporalité dans le cadre d'un processus partant de la prise de conscience à l'application des mesures. Tout processus prend nécessairement du temps dans une réflexion sur le long terme mais ce temps peut être perçu de manière plus ou moins longue selon l'implication des acteurs et l'urgence des situations.

---

<sup>13</sup> TEDDIF, les cahiers du développement durable en Ile-de-France, Cahier n°9 « De la mobilisation à l'implication active des acteurs locaux dans la démarche d'agenda 21 » Septembre 2011. Disponible sur <https://www.teddif.org/IMG/pdf/cahierDdTeddif02Sept2011.pdf>

## Chapitre 2 : De nouveaux outils de gouvernance pour une meilleure implication

À travers ce chapitre, nous allons nous demander si pour une implication de la population dans la gestion d'un territoire et dans le cadre d'une gouvernance participative des outils peuvent fédérer et impliquer durablement l'ensemble des acteurs et surtout leur permettre de mutualiser leurs connaissances.

### 1. Des outils d'aide à la mise en œuvre

#### 1.1. *L'implication multi-acteurs*

##### 1.1.1. *La constitution de réseaux d'acteurs*

Comme expliqué dans la première partie, des réseaux d'acteurs ont été constitués afin de travailler en groupe sur les projets inhérents à la GIZC. Le but est de faire cohabiter différents acteurs pour une meilleure prise en considération de tous les enjeux qui composent la GIZC.

*« Un suivi de près de vingt ans sur la formation des réseaux aboutit au constat de leur multiplication. Cette augmentation résulte à la fois de l'évolution des premiers réseaux qui ont donné naissance à des branches secondaires et d'une sollicitation plus active du public dans les démarches de développement durable, et par ricochet dans le processus de GIZC. [...] » (MOREL et al., 2008)*

Le réseau constitue un outil pour engager un processus de participation et mobiliser les acteurs sur un sujet, un territoire.

##### 1.1.2. *Les mises en œuvre de la participation*

Le cadre législatif impulse l'idée de faire participer la population aux processus décisionnels.

*« Des programmes d'action comme l'Agenda 21 ou la Convention d'Aarhus modifient les législations nationales en faveur des organisations non gouvernementales suivant le principe d'une plus grande participation du public au processus décisionnel. Le réseau est un outil de mise en œuvre de la participation du public. » (Morel et al., 2008)*

C'est dans ce cadre que la concertation publique sur les stratégies de façades maritimes a vu le jour en 2018, sous l'impulsion du ministère de la Transition Écologique et Solidaire qui a ouvert une plateforme en ligne pour que les citoyens donnent leurs avis et opinions sur ce sujet et qui a par ailleurs mandaté la Commission Nationale du Débat Public pour encadrer les journées d'ateliers citoyens.

## 1.2. Le suivi-évaluation : facteur d'implication pérenne ?

### 1.2.1. De la mesure des performances à une évaluation comprehensive

*« l'évaluation n'est plus seulement vue comme un outil d'aide à la décision et aux arbitrages (par une évaluation ex-post dans le cycle d'une politique publique) mais comme un outil d'aide au pilotage (évaluation in-situ, on parle donc de suivi-évaluation) et « d'apprentissage collectif » dans des situations complexes du fait des incertitudes, des nombreux acteurs en présence et des dimensions institutionnelles souvent expérimentales des actuels « dispositifs de gouvernance » (REY-VALETTE et al., 2010).*

Le fait que la GIZC soit une méthode de gestion complexe car elle fait intervenir de multiples acteurs et qu'il s'agit d'une expérimentation, l'outil d'évaluation a été reconsidéré pour le faire évoluer comme un outil d'aide à la mise en place et non plus un outil visant à sanctionner ou juger l'application de la GIZC. Ainsi, l'évaluation aujourd'hui ne se définit plus uniquement par un arbitrage à la suite de la mise en œuvre d'une politique publique. Elle se définit aussi comme étant un outil d'aide au pilotage de certaines mesures encore au stade de l'expérimentation et en ce sens il s'agit d'un accompagnement des réseaux en charge de la GIZC.

Dans le cadre du suivi évaluation des politiques publiques, l'intégration a pour but d'aider à la mise en place d'une action publique, de voir les connaissances apportées, de faire naître un débat public et mobiliser des acteurs pluriels et variés. Le but est également de voir l'écart entre la gestion souhaitée et la gestion réellement mise en place.

### 1.2.2. La complémentarité de la méthode d'évaluation des performances et d'évaluation de mise en œuvre d'une politique

« Là où une évaluation des politiques sectorielles mesure les performances, en termes d'efficacité, d'efficience, de pertinence et de cohérence, l'évaluation des principes qui guident ces mêmes politiques s'attacherait à analyser la « façon de faire », le mode opératoire lui-même. Ce type d'évaluation est donc complémentaire (et non substitutif) pour le pilotage de l'action publique et l'aide à la décision » (ROCLE et al., 2011)

Tableau 2 : Comparatif entre évaluation d'une politique et évaluation des mises en œuvre<sup>14</sup>

	Evaluation d'une politique publique (sectorielle)	Evaluation / appréciation de la mise en œuvre des principes d'une politique territoriale
<b>Objectifs, finalités</b>	Pilotage de l'action Transparence, lisibilité et légitimité de l'action publique	
	Mesurer l'utilité, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la pertinence des plans, programmes et mesures	Apprécier l'opérationnalisation des politiques au regard des principes d'intégration (participation, concertation, cohérence...)
<b>Référentiel : critères d'évaluation</b>	<u>Techniques</u> Pertinence, efficacité, efficience, coûts de mise en œuvre...	<u>Compréhensifs</u> <b>Intégration</b> (coordination, coûts d'intégration, participation publique), cohérence, adaptabilité / flexibilité de la politique...
<b>Objet de l'évaluation</b>	Les performances : moyens mis en œuvre, résultats et atteinte des objectifs	Le(s) dispositif(s) d'opérationnalisation, les processus, les effets de l'action publique
<b>Nature de l'information traitée</b>	Essentiellement quantitative	Plus qualitative, contextuelle

Cette méthode d'évaluation est complémentaire, elle rend d'avantage compte des piliers du Développement Durable à travers une approche plus compréhensive.

<sup>14</sup> Source : Rocle et al., 2011

Néanmoins, l'évaluation des performances d'une mesure dans le cadre d'une évaluation sectorielle est indispensable mais peut être complétée par l'évaluation des dispositifs mis en place pour atteindre les objectifs et ainsi comprendre ce qui a fait la réussite ou non d'un projet. Les deux approches sont donc complémentaires. On peut y voir un objectif de fidélisation, de volonté de pérenniser les acteurs en charge de la mise en place de la GIZC par le biais de l'accompagnement afin que les acteurs ne se sentent pas seuls en charge de l'application sur leur territoire.

L'accompagnement est très important dans le cadre de la volonté de mobiliser durablement des acteurs. C'est aussi une manière de faire comprendre des informations aux interlocuteurs. Cela a été montré lors de la concertation publique de Mars 2018 sur le sujet du « *bon état écologique des milieux marins et littoraux* ». Les participants ayant souligné l'idée de « *faire un suivi des entreprises et les aider et les accompagner dans un comportement plus vertueux* » en faisant référence à la « *valorisation de l'eau des stations d'épuration utilisée pour l'agriculture* ». L'objectif étant d'accompagner les agriculteurs dans leur transition écologique en utilisant des ressources alternatives.

## 2. La gestion participative : facteur d'implication de la population locale

### 2.1. La sensibilisation intergénérationnelle

#### 2.1.1. Par le système éducationnel : éveiller la jeunesse

Pour une implication pérenne et éveiller les consciences, il paraît intéressant de sensibiliser les élèves au territoire dans lequel ils évoluent. L'intégration de cours de sensibilisation à l'environnement et au milieu écologique de leur territoire permettrait de mieux appréhender et comprendre les enjeux de leur territoire. Lors de la concertation publique cette idée a été évoquée à travers l'utilisation de la « *pédagogie* », de « *l'éducation* » et de la « *sensibilisation durable* ».

À la suite de la conférence de Tbilissi (UNESCO, 1977), les États ont été incités à intégrer dans leurs programmes scolaires des cours d'éducation au développement durable en croisant l'éducation civique et les enjeux environnementaux. (SAUVÉ, GIRAULT, 2008)

### *2.1.2. Par des activités fédératrices*

Outre le cadre scolaire, dans les territoires littoraux, des journées écocitoyennes pouvant être intergénérationnelles seraient l'occasion de sensibiliser la population et la jeunesse aux risques liés à la pollution côtières, à la gestion des déchets et au recul du trait de côte par des sorties éducatives et d'action citoyenne. C'est un aspect qui a été soulevé lors de la concertation publique avec l'idée de « *journées citoyennes fédératives intergénérationnelles* » quant à l'enjeu de la résilience des territoires face aux risques littoraux. Il s'agit d'un outil de mobilisation, à court terme mais qui pourrait fédérer les citoyens, inculquer les valeurs de protection environnementale aux plus jeunes et de fait impliquer sur le long terme via des associations de développement durable. Cette mobilisation concourt à l'implication de la population locale dans la valorisation de son territoire et l'engager à se mobiliser davantage par la compréhension des enjeux qui en émanent.

## *2.2. Améliorer la relation connaissance scientifique et gestion politique*

### *2.2.1. La création des comités de pilotage*

Les comités de pilotage établis pour la mise en œuvre de la GIZC sont le miroir même de ce que représente la GIZC. À savoir : un processus expérimental, en constante évolution avec les avancées pour la gestion du littoral.

Ainsi, le comité de pilotage prône l'intégration de différentes parties prenantes et à savoir le couple scientifique-politique. Car, la GIZC a pour objectif de faire évoluer les politiques de gestion et le maître-mot de cette expérimentation est

de rallier la connaissance scientifique à la gestion politique. La GIZC est un processus d'apprentissage (HÉNOCCQUE, 2006). La GIZC, plus de dix ans après son lancement, est intéressante à étudier afin de voir son évolution, du processus exploratoire, expérimental à sa réalisation concrète de nos jours. Ce processus qui prône l'adaptation des politiques publiques à la mouvance des territoires est-il toujours en évolution et entend-il toujours prendre en compte l'évolution des territoires face au recul du trait de côte ?

### *2.2.2. L'échange et la vulgarisation d'informations*

L'accès aux connaissances est un enjeu primordial (Colloque Euro-Méditerranée, 2007). Ainsi, vulgariser l'information scientifique pour la faire comprendre à tous est la clé de la mobilisation. Cela a été évoqué lors de la concertation publique avec l'atelier sur la résilience des territoires face aux risques littoraux. Pour certains, un « *gisement de recherches scientifiques et d'innovation à exploiter* » et le mot « *simplification* » viennent corroborer l'idée d'adaptation de la connaissance.

Les clusters sont également un bon outil pour faire intervenir divers acteurs autour d'un même sujet dans l'objectif de travailler conjointement et de mutualiser des connaissances afin d'impliquer la population dans la gestion d'un territoire si nous nous focalisons sur les clusters de tourisme à visée de développement des territoires.

### *2.3. L'importance de faciliter la transmission d'informations pour éveiller les consciences et impliquer*

#### *2.3.1. Le renoncement des acteurs : un mille-feuille administratif ne permettant pas l'accès direct à l'information*

La multiplicité des acteurs, des outils et l'édiction de réformes pour l'agriculture, la pêche et autres secteurs d'activités tendent à complexifier les rapports entre acteurs et donc le partage du territoire.

La nécessité de simplifier les schémas directeurs et le mille-feuille administratif permettrait d'éclaircir les objectifs de la GIZC et les volontés d'avenir. C'est en effet ce que nous avons pu remarquer lors de la concertation publique. Pendant le premier atelier sur « *l'économie bleue respectueuse des équilibres écologiques* », un participant (travailleur du secteur primaire) a dénoncé le mille-feuille administratif et se sentir perdu face aux édiktions encadrant sa profession toujours plus contraignantes. Aussi l'impression de ne pas être entendu et impliqué sont des sujets qui ont rassemblé la majorité des participants à cet atelier, leur sentiment étant d'être les plus à même de parler des enjeux et difficultés liés au territoire dans lequel ils évoluent et non pas à l'Etat centralisé à Paris de prendre des mesures pour leur activité. Ainsi, l'intérêt fut de montrer que dans le cadre de cette concertation citoyenne, organisée par l'Etat puisque par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, il s'agissait bien là de comprendre leurs positions vis-à-vis de leur territoire et de ce qu'ils pensent être les enjeux de demain sur leur façade maritime. Ainsi, comme enjeu, tous ont reconnu la nécessité de « *réunir les interlocuteurs scientifiques, politiques, usagers* », de « *trouver des outils de gestion intégrée* » et la nécessité des « *usagers locaux intervenant dans la gestion (être impliqué, responsable)* ». On peut percevoir que la concertation en elle-même n'était pas comprise comme un outil de gestion intégrée du territoire littoral.



À travers ce chapitre, nous avons essayé d'explicitier l'importance de la gouvernance participative comme facteur d'implication de la population. Afin d'impliquer durablement, la création de comités de pilotage et de réseaux d'acteurs permet une meilleure organisation mais aussi la mutualisation de connaissances.

C'est en ce sens que la GIZC est importante car la mutualisation permet la compréhension du point de vue de chaque acteur et donc l'expérimentation

commune afin d'intégrer toutes les parties prenantes et créer un système d'acteurs capable par ailleurs de sensibiliser, éduquer et informer pour une transition écologique et durable afin de rendre les zones côtières plus viables.

## Conclusion partie 2

---

**A**U TERME de cette partie, nous pouvons dire que nos deux hypothèses sont des facteurs pouvant influencer sur l'implication de la population et à l'aide d'outils, engager une politique de gouvernance participative pour la mise en œuvre de la GIZC au-delà de son expérimentation.

Notre première hypothèse concernant la temporalité est un sujet clé et complexe dans les sens où le littoral est en constante mouvance ce qui implique une temporalité faible afin de protéger au plus vite les zones fragilisées ou exposées à des risques imminents. D'autre part, la temporalité forte est nécessaire afin de déterminer les enjeux d'avenir du littoral pour entretenir une réflexion sur le long terme et évolutive en fonction des changements de morphologie du littoral n'étant observables que sur un temps long.

En outre, la temporalité est un élément clé de la démarche de GIZC puisque c'est avec le temps que la mobilisation va prendre forme. Il s'agit d'un cycle par lequel les acteurs vont prendre conscience de la nécessité de protéger les espaces littoraux puis mettre en application cette considération pour ensuite éveiller la conscience d'autres acteurs.

Cela nous amenant à notre seconde hypothèse sur la gouvernance participative et la nécessité de réunir des acteurs divers afin de confronter leurs points de vue et mutualiser leurs connaissances pour faire évoluer l'expérimentation GIZC.

Partie 3 : La Communauté de  
communes Marennes-Oléron  
tournée vers le développement  
durable et lauréate de l'appel à  
projets GIZC

---

# Introduction partie 3 :

---

**A** PRÈS AVOIR mis en lumière et explicité les hypothèses, il est primordial d'étudier leur véracité sur un terrain d'application. Pour cela, nous nous attacherons à vérifier nos hypothèses à travers la communauté de communes du pays Marennes-Oléron, située en Charente-Maritime.

Ce territoire, reconnu mondialement pour sa production ostréicole, ses marais et son potentiel touristique émanant de sa culture gastronomique et historique, est un terrain d'application fortement intéressant. En effet, le bassin Marennes-Oléron a répondu à l'appel à projet formulé par la DATAR pour la mise en place de la GIZC sur son territoire. Son initiative a été valorisée et son projet lauréat parmi les 28 autres retenus sur les 49 initialement présentés.

Afin de tester nos hypothèses, dans une première approche nous montrerons les spécificités de ce territoire, son implication dans le processus GIZC et ce qui en fait un projet lauréat pour l'application de cette démarche. À travers son identité, ses enjeux et l'image véhiculée nous tâcherons de comprendre l'idéologie de ce territoire et sa volonté de développement.

In fine, nous proposerons des outils de vérification de nos hypothèses qui pourraient être mis en place si nous poursuivions ce travail de recherche sur le terrain ainsi que des pistes d'amélioration des dispositifs déjà en place dans le cadre d'une perspective pour la poursuite du travail de recherche en Master 2, incluant des pistes de stage et des réflexions autour de l'évolution du sujet.

# Chapitre 1 : Le pays Marennes-Oléron : lauréat de l'appel à projet GIZC en 2005

Ce chapitre est l'opportunité de mettre en lumière notre terrain d'application dans le but de comprendre son identité et donc ses volontés de développement à travers le développement durable et la gestion de ses zones côtières.

## 1. Spécificités du territoire

### 1.1. *Prédominance des activités ostréicoles et conchylicoles*

#### 1.1.1. *Localisation*

Le Pays Marennes-Oléron situé dans le département de la Charente-Maritime est un territoire regroupant deux communautés de communes : celle de Marennes d'une part et celle d'Oléron d'autre part. Afin de simplifier la cohérence territoriale, a été créé ce syndicat mixte permettant aux deux communautés de communes de travailler ensemble et de créer la Maison du Tourisme chargée de représenter les offices de tourisme communaux en un office de tourisme intercommunal dans le cadre des nouveaux dispositifs : la loi MAPTAM de 2014 a fait transformer le Pays Marennes-Oléron en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> PETR : il s'agit de la formation de syndicats mixtes afin de regrouper les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dans les territoires ruraux et petites et moyennes villes pour une meilleure coopération.

Figure 7: Carte du Pays Marennes-Oléron <sup>16</sup>



### 1.1.2. Identité propre du territoire

Situé entre la Mer des Pertuis (Maumusson et Antioche) et ouvert sur l'Océan Atlantique, le pays Marennes-Oléron est un territoire entre terre et mer sachant tirer profit de ses atouts. En effet, son patrimoine est orienté majoritairement vers l'ostréiculture et la mytiliculture favorisés par les pertuis protégeant les élevages des vagues de l'Océan Atlantique.

L'identité de Marennes-Oléron est également liée à son estran bordant l'ensemble de ses côtes. À découvrir à marée basse ou haute, l'estran offre ses plus beaux attraits : coquillages, pêche à pieds et surtout parcs ostréicoles, bouchots et écluses à poissons qui en font la renommée du territoire sur la scène nationale mais aussi internationale.

<sup>16</sup> Source : <http://www.patrimoine-maritime-marennes-oleron.fr/territoire-pays-marennes-oleron.html>

Rappelons que l'ostréiculture est une des filières prédominantes de ce territoire composé de plus de 36 000 habitants. Alliant l'activité ancestrale à la modernité par son implication dans le développement durable, la filière ostréicole en territoire Marennes-Oléron est dotée d'une Indication géographique protégée (IGP) et de deux labels rouges lui conférant ainsi sa renommée du fait de sa qualité. Le secteur de la pêche est deuxième en termes d'emploi, derrière le tourisme avec une moyenne de 1000 salariés dans le pays Marennes-Oléron<sup>17</sup>

### *1.2. Le tourisme : manne économique non négligeable*

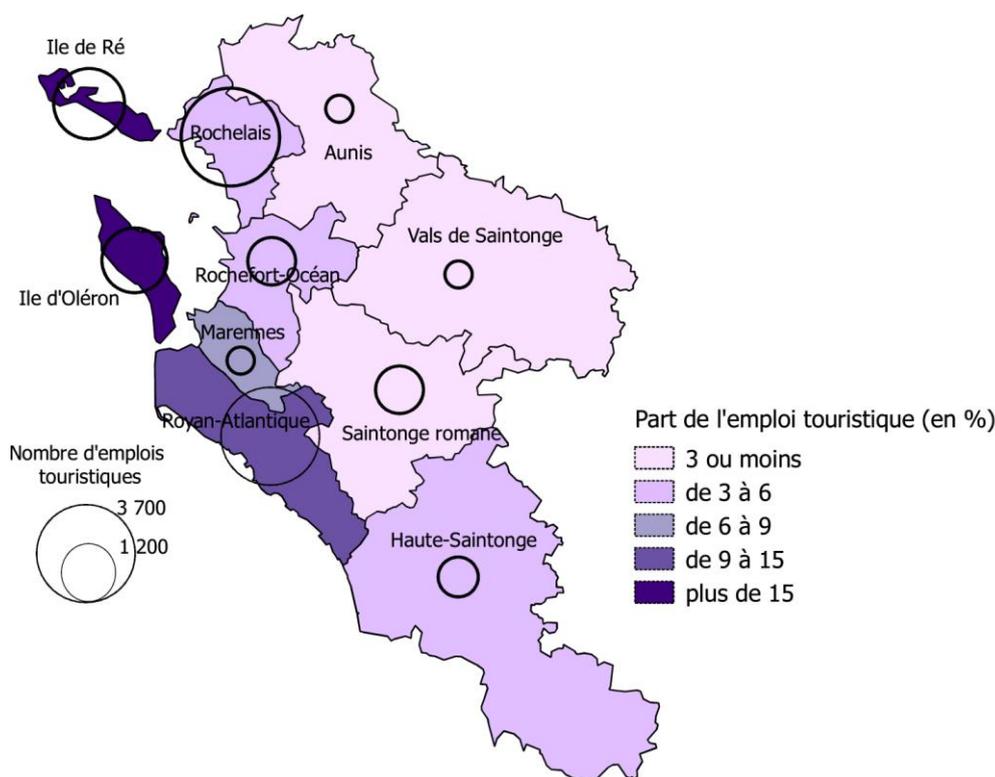
L'île d'Oléron est adulée pour son tourisme balnéaire. En effet, ses plages labellisées Pavillon Bleu attirent les vacanciers. Riche de ses étendues de sable, de ses forêts et de son patrimoine gastronomique lié à l'ostréiculture, la viticulture et autres réjouissances, mais aussi à son patrimoine historique et culturel lié aux fortifications Vauban, il s'agit d'une destination balnéaire par excellence. Couplé à son microclimat de type Midi Atlantique, la plus septentrionale des îles de l'Atlantique français, a des potentialités indéniables grâce à ses températures douces en hiver et aux influences de l'Océan Atlantique et du Gulf Stream lui conférant des mouvements climatiques perpétuels et la rendant peu soumise aux amplitudes thermiques. 1600 emplois en moyenne annuelle sont liés au tourisme sur l'île d'Oléron<sup>18</sup>. Il s'agit d'un nombre conséquent pour le territoire, qui, avec l'île de Ré concentre plus d'un emploi sur cinq dans le domaine du tourisme. Les deux îles étant les deux premiers territoires concentrant le plus d'activités liées au tourisme.

---

<sup>17</sup> Selon l'Agence Régionale de la Formation (ARF) : [https://www.arftlv.org/pages/370/Bassin\\_emploi\\_Marennes-Oleron.aspx](https://www.arftlv.org/pages/370/Bassin_emploi_Marennes-Oleron.aspx)

<sup>18</sup> Selon les statistiques de l'INSEE publiées en 2016 pour l'année 2012. Source : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019672#tableau-Figure\\_1](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019672#tableau-Figure_1)

Figure 8 : Part de l'emploi touristique en Charente-Maritime<sup>19</sup>



## 2. L'implication du territoire dans le développement durable...

### 2.1. L'élaboration de plans d'actions

#### 2.1.1 Création de son propre Agenda 21

En 2011, la communauté de communes de l'île d'Oléron a adopté son Agenda 21 intitulé « *Oléron durable* » (Cf. Annexe C). Une cinquantaine d'actions ont été répertoriées afin que le territoire soit durable économiquement et respectueux de l'environnement sur le long terme pour le bien-être de la population. Ainsi ont été intégrés les thèmes de changement climatique, de préservation et partage des ressources, de sensibilisation au développement durable, de développement économique responsable ou encore de cohésion sociale.<sup>20</sup> Parmi ces enjeux, chaque action est répertoriée dans un plan d'action.

<sup>19</sup> Source : Insee - DADS - AcoSS 2012

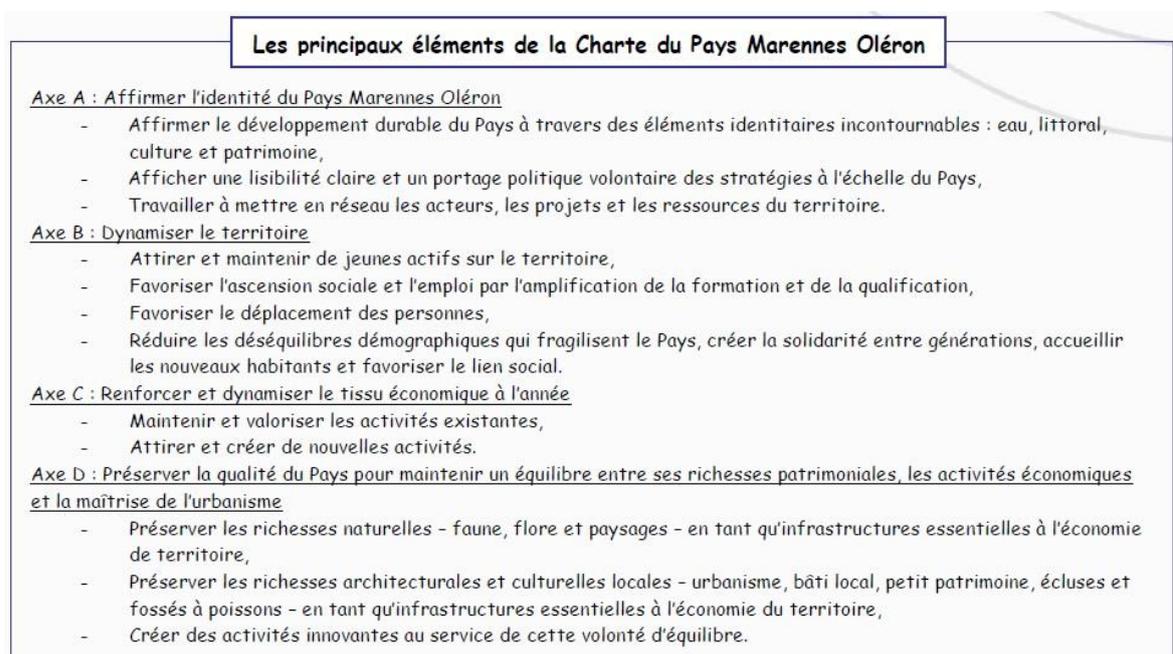
<sup>20</sup> Selon la Communauté de Communes de l'île d'Oléron : [http://www.cdc-oleron.com/uploads/tx\\_sqlipublications/a21-sup-VP\\_BAT.pdf](http://www.cdc-oleron.com/uploads/tx_sqlipublications/a21-sup-VP_BAT.pdf) (consulté le 20-03-2018)

## 2.1.2 La charte de développement durable

La Charte de Développement Durable du Pays Marennes-Oléron a été créée en 2004, elle fait office de référence pour les volontés de développement du territoire pour une durée allant d'une dizaine à une quinzaine d'année. Il s'agit davantage d'un programme à maintenir sur la durée mais non pas un document législatif réglementaire.

Les objectifs du Pays Marennes-Oléron sont de valoriser le patrimoine identitaire du territoire, de réduire les inégalités sociales et favoriser l'emploi et le maintien de la population sur le territoire ainsi que la préservation des ressources dont dépendent fortement les secteurs d'activités du territoire.

Figure 9 : Les principaux éléments de la Charte de Développement Durable du Pays Marennes-Oléron<sup>21</sup>



<sup>21</sup> Source : Pays Marennes-Oléron, 2008

## *2.2.L'ancrage du développement durable en pays Marennnes Oléron*

### *2.2.1. Par les associations*

À la suite de l'Agenda 21, nous avons vu que le développement durable est implanté par les élus locaux dans les politiques de développement pour le territoire. Mais se sont aussi développées des associations en faveur du développement durable. C'est le cas notamment de l'association IODDE-CPIE Marennnes Oléron. Ile d'Oléron Développement Durable Environnement (IODDE) a été créé en 2004 et en 2011 l'association a reçu le label CPIE Marennnes-Oléron qui est un Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) reconnaissant l'implication de l'association dans son travail de contribution au développement durable du territoire.

L'association a reçu plusieurs distinctions honorifiques pour ses travaux de recherche en développement durable. Citons notamment le « coup de cœur » de la fondation Nature & Découvertes en 2008. Également, la Fondation pour la Nature et l'Homme a répertorié l'association IODDE dans son réseau de partenaires en 2011 et les lauriers nationaux de la Fondation de France en 2013.

Outre la recherche par la mise en concession scientifique de quelques hectares d'estran pour faire progresser les études et permettre à cet espace fragilisé de se reconstruire, l'association, par sa centaine de bénévoles œuvre pour une pêche à pied de loisirs responsable et propose des actions concrètes d'application du développement durable qu'elle étend à d'autres territoires en leur apportant son appui méthodologique. Ainsi, si la création de cette association était locale à ses débuts, elle est aujourd'hui reconnue nationalement et est un modèle pour les territoires côtiers s'insérant dans la voie du développement durable.

Parlons également des campagnes d'éducation à l'environnement par le pays Marennnes-Oléron initiées par l'association IODDE et le CPIE visant à réaliser des campagnes d'informations et des journées de formation et de réunion d'échanges sur la valorisation des estrans ou la réduction des déchets par exemple.

### *2.2.2. Par les communes*

En dehors des associations, si nous devons retenir une commune investie en particulier dans le développement durable sur le territoire Marennes-Oléron nous pourrions évoquer la commune de Dolus d'Oléron et son maire Grégory Gendre. Son association « Roule ma frite » a fêté ses 10 ans en 2017. Elle récupère les huiles de friture des restaurants de l'île d'Oléron afin de réduire leurs déchets et l'obstruction des canalisations pour faire rouler les véhicules diesel de l'île.<sup>22</sup>

Très récemment, en début d'année 2018, le maire de Dolus d'Oléron a décidé de créer une zone d'alimentation durable (ZAD) pour contrer le projet d'implantation d'un McDonalds sur sa commune. Il s'agira d'un espace alternatif où seront cultivés des produits allant pour moitié aux Restos du Cœur et l'autre moitié à un restaurant. Le 20 avril 2018, sur la ZAD, ouvrira un « Printemps de l'alimentation durable », l'occasion pendant trois jours d'échanger sur les circuits-courts et le bio, leur intégration en restauration collective et privée et des discussions autour du développement agricole local.<sup>23</sup>

## *2.3. Menant à sa participation pour l'expérimentation GIZC*

### *2.3.1. Réponse à l'appel à projet de la DATAR*

Le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron a répondu favorablement à l'appel à projet de la DATAR dans le sens où il s'agit d'un territoire de type rural atlantique présentant donc des activités économiques diverses comme le secteur primaire avec l'agriculture, la pêche et l'ostréiculture par exemple et d'autre part le secteur tertiaire avec des activités propres au tourisme et à l'hôtellerie.

---

<sup>22</sup> Source : France Bleu, disponible sur <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/depuis-10-ans-l-association-roule-ma-frite-recupere-l-huile-de-friture-des-restaurants-pour-du-carburant-1489660037> (Consulté le 20-3-2018)

<sup>23</sup> Source : France 3 Nouvelle-Aquitaine, disponible sur <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/ile-d-oleron/zad-zone-alimentation-durable-va-voir-jour-dolus-oleron-17-1412269.html> (Consulté le 20-3-2018)

Ces activités usagères des ressources naturelles du territoire pour le bien de leurs activités sont directement impactées par les changements climatiques et la nécessaire protection des ressources si l'objectif est de les utiliser durablement. Ainsi l'idée d'une réflexion sur la cohabitation des activités dans le cadre du développement durable et de la démarche déjà engagée par le Pays Marennes-Oléron dans le développement durable de son territoire a permis l'expérimentation GIZC.

### *2.3.2. Création du comité de pilotage*

Un comité de pilotage élargi a été constitué pour mettre en place l'expérimentation et coordonner les travaux. Il s'agit d'une unité de concertation autour des élus locaux avec tous les acteurs du territoire souhaitant s'impliquer et échanger, mutualiser les connaissances et compétences de chacun dans le but de mettre en œuvre l'expérimentation d'une gouvernance participative. Ont été recensés 90 partenaires pour cette démarche de concertation tout au long du projet.<sup>24</sup>

---

<sup>24</sup> Selon le Syndicat Mixte du Pays Marennes-Oléron

### 2.3.3. *Les mises en œuvre*

Le pays Marennes-Oléron a notamment travaillé sur deux approches : d'une part, l'amélioration de son SCoT et de sa charte de Développement durable et d'autre part la mise en réseau des acteurs du territoire. Pour cela des ateliers ont été organisés pour mobiliser les acteurs du territoire et réfléchir conjointement sur les propositions d'avenir du territoire sur les sujets de changement climatique, de mutation avérée du territoire et de gouvernance politique. Ainsi tout au long du processus d'expérimentation des universitaires, chercheurs, scientifiques, associations et représentants de filières des secteurs d'activités impliqués ont pris part à des réunions.

À la suite de l'expérimentation GIZC, le syndicat mixte du Pays Marennes Oléron à travers son comité de pilotage a mis en place des outils pour mettre en œuvre le processus. Ainsi ont été réalisés des enquêtes de perception du territoire à destination des usagers, des enjeux ont été établis dans le cadre de la GIZC et une base de données concernant les éléments relatifs à la GIZC a été érigée.



Cette première approche de notre terrain a permis la compréhension de ses ambitions de développement et son orientation vers le développement durable. C'est d'ailleurs dans ses engagements par la création de son Agenda 21 et sa charte de Développement Durable que le syndicat mixte du Pays Marennes-Oléron s'est lancé dans l'expérimentation GIZC formulée par la DATAR en 2005.

## Chapitre 2 : État des lieux et pistes d'amélioration dans le cadre de l'implication de la population locale

Dans ce chapitre nous allons proposer des outils permettant l'amélioration de l'implication de la population locale par le Syndicat Mixte du Pays Marennes-Oléron dans le cadre de la temporalité et de la gouvernance participative.

### 1. État des lieux de l'implication de la population

#### 1.1. Évaluation du degré d'implication

##### 1.1.1. La population locale

Par les associations présentes sur le Pays Marennes-Oléron nous pouvons voir l'implication de la population locale. En effet, l'association IODDE à elle seule rassemble une centaine de bénévoles. D'autre part, le comité de pilotage élargi a réuni 90 participants. Néanmoins aucun indicateur précise les acteurs impliqués dans la GIZC à ce jour. Les seuls éléments mesurables reposent sur les actions mises en place après le processus d'expérimentation.

##### 1.1.2. La jeunesse

On peut remarquer que la jeunesse, par le système éducatif a été approchée par la démarche de GIZC et plus largement de développement durable à travers un dossier pédagogique réalisé par des professeurs de lycée du bassin de Marennes-Oléron dans le but de sensibiliser et faire comprendre les démarches du territoire dans son implication pour la protection et la valorisation de ces espaces. Néanmoins ce dossier pédagogique initié en 2008 à destination des lycéens s'inscrivait dans les débuts de l'expérimentation de la GIZC.

## 1.2. Perspectives d'amélioration

### 1.2.1. Améliorer la sensibilisation par l'éducation environnementale

Nous pensons que la sensibilisation et l'éducation à l'environnement pourraient davantage être mis en avant et pratiqués sur le territoire. En effet, encore 50% des déchets des restaurateurs pourraient être réutilisés au lieu d'aller en incinérateur selon le maire de Dolus d'Oléron Grégory Gendre.<sup>25</sup> D'autre part, hormis le dossier pédagogique proposé aux lycéens, il semble intéressant de développer réellement une partie du programme scolaire en fonction des spécificités du territoire pour comprendre la morphologie de l'espace dans lequel la population évolue et son avenir. Cela semble nécessaire dans le Pays Marennes-Oléron où les étudiants sont formés aux métiers conchylicoles, agricoles et de pêche. Un volet sur la gestion des zones côtières pourrait être une piste d'amélioration.

### 1.2.2. Améliorer la mobilisation par des ateliers sur le terrain

Pour ce qui est de l'ensemble de la population et des écoliers, des ateliers de terrain pourraient être organisés afin de découvrir l'estran sableux et rocheux et permettre sa prise en considération dès le plus jeune âge. Outre la jeunesse, cela nous a également été confirmé lors de la consultation publique de Mars 2018 où l'aspect éducationnel et sensibilisation a fortement été plébiscité dans le cadre de l'avenir du littoral. Une méconnaissance des risques et des mécanismes est encore trop présente et peu prise en considération par l'ensemble de la population.

---

<sup>25</sup> Source : France Bleu, disponible sur <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/depuis-10-ans-l-association-roule-ma-frite-recupere-l-huile-de-friture-des-restaurants-pour-du-carburant-1489660037>

## *2. Des outils permettant une meilleure implication*

### *2.1. Dans le cadre de la gouvernance participative*

Dans l'objectif d'une meilleure participation de la population et ainsi développer la complémentarité des connaissances et compétences de différents acteurs, l'organisation de clusters dans le Pays Marennes-Oléron pourrait être le moyen de mutualiser le savoir et permettre aux étudiants chercheurs, universitaires, pouvoirs publics et résidents de travailler ensemble sur la construction de leur avenir territorial.

D'autre part des forums d'échanges sur des thèmes de gestion des zones côtières comme la gestion des risques, la pris en compte du changement climatique ou le recyclage des eaux usées pour le maintien de la qualité des eaux permettraient de sensibiliser la population locale.

Aussi des journées citoyennes dans le but d'aller sur le terrain pour voir les mouvances et risques pourraient éveiller les consciences et impliquer la population locale dans sa transition vers le développement durable et l'écologie.

### *2.2. Dans le cadre de la temporalité facteur de mobilisation pérenne*

Afin que la temporalité soit un facteur de mobilisation pérenne il paraît être intéressant de développer un calendrier dédié à des actions de gestion durable des zones côtières avec des ateliers pour petits et grands et à destination de l'ensemble de la population avec des intervenants et des journées de mobilisation. Ce calendrier permettra une mobilisation sur le long terme tout en éveillant les consciences. On pourrait imaginer plusieurs modes de mobilisation tout au long de l'année avec des intervenants d'associations locales ou d'acteurs publics comme l'IFREMER ou le Conservatoire du Littoral le tout organisé par le Pays Marennes-Oléron.

Figure 10 : Exemple de calendrier pour une mobilisation durable<sup>26</sup>

Janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les drôles et drolesses à la découverte du Musée de l'île d'Oléron : le patrimoine et les techniques locales</li> <li>• Journée citoyenne : Etat des lieux du recul du trait de côte et sortie terrain par le syndicat mixte</li> </ul>
Février	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cluster "La résilience des acteurs face aux risques côtiers" Intervention de l'Université de La Rochelle et des étudiants</li> <li>• Randonnée dans les parcs à huîtres et jeu de piste familial par le Fort Royer</li> </ul>
Mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• "Drôles et drolesses découvrent l'estran" organisé par le CPIE et les enseignants</li> <li>• Tous dehors "Nettoyage des plages" par la maison du Tourisme en partenariat avec l'école de surf Moana</li> </ul>
Avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forum du Printemps : "L'agriculture biologique : de la production locale à nos assiettes" Intervention de Grégory Gendre, maire de Dolus d'Oléron, mise en réseau des producteurs et restaurateurs</li> <li>• Découverte du Marais aux oiseaux : pôle Nature du département</li> </ul>
Mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eductours "Patrimoine terre/mer" organisé par la Maison du Tourisme pour les saisonniers</li> <li>• La saliculture oléronnaise : visite de l'éco-musée et randonnée au pôle Nature du Port des Salines</li> </ul>
Juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche à pieds organisée par l'association IODDE</li> <li>• Tous dehors: nettoyage des plages par la Maison du Tourisme et l'association IODDE</li> </ul>
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Greeters vous font découvrir leur territoire et vous initient au développement durable de leur île</li> <li>• Balades nature par l'association Les Sorties de la Renarde : star des flaques et balade crépusculaire</li> </ul>
Août	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Greeters vous font découvrir leur territoire et vous initient au développement durable de leur île</li> <li>• Balades natures par l'association Les Sorties de la Renarde : star des flaques et balade crépusculaire</li> </ul>
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous dehors : nettoyage des dunes avec les baudets d'Oléron en partenariat avec la Ferme aux Anes</li> <li>• L'estran se dévoile : coquillages, algues et sédiments pour le bon état de notre écosystème. Balade éducative par le CPIE</li> </ul>
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les marais réveillent vos 5 sens : découverte de la faune et de la flore par les Sorties de la Renarde</li> <li>• Le mois de la formation : la gestion des déchets et le recyclage organisé par le Syndicat Mixte tous les week-ends, ateliers des petits et formation des grands!</li> </ul>
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journées d'éducation et sensibilisation à l'environnement "le maintien de l'aquaculture durable" par l'IFREMER</li> <li>• Randonnée et découverte autour du Phare de Chassiron</li> </ul>
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée de l'île d'Oléron : coutumes ancestrales et spécificités du patrimoine</li> <li>• Forum d'hiver : l'adaptabilité et la transition de nos activités primaires en faveur d'une gestion durable des zones côtières avec la participation du Comité Régional de la Conchyliculture et la Cité de l'huître de Marennes</li> </ul>

Source : CHIGNARD Philippine, 2018

<sup>26</sup> Ce calendrier est non exhaustif et peut évoluer en fonction des partenaires et objectifs du Pays Marennes-Oléron

Le syndicat Mixte du Pays Marennes-Oléron, déjà engagé dans une démarche durable, a d'ores et déjà impliqué sa population par le tri sélectif et par ses partenariats avec les associations de développement durable et de récupération d'huiles de friture notamment. Néanmoins, afin d'impliquer de manière plus significative la population dans le développement durable et la résilience des acteurs face aux risques côtiers et au recul du linéaire côtier, des calendriers à destination de la jeunesse et des adultes spécifiques à la gestion durable littorale avec une alternance entre actions de terrain et réflexion autour de thèmes de recherche permettrait de viabiliser la GIZC et la pérenniser au-delà de l'expérimentation.

## Conclusion partie 3

---

**A**FIN DE conclure cette ultime partie dont l'objectif est d'appliquer nos hypothèses sur un terrain de recherche, nous pouvons noter que dans le cadre de l'expérimentation GIZC formulée par la DATAR dont le Syndicat Mixte du Pays Marennes-Oléron a été lauréat, des outils pour impliquer la population locale sont déjà mises en place.

Néanmoins, nous pouvons approfondir ces mises en œuvre par la création de clusters permettant de regrouper différents secteurs d'activités lors de journées de recherche afin de faire avancer l'expérimentation GIZC et les modes de gestion du littoral pour les adapter aux mouvances du territoire, à ses pressions et aléas.

D'autre part, dans l'objectif d'une meilleure prise en considération de la population et de la gouvernance participative et afin de mobiliser durablement les acteurs, la réalisation d'un calendrier d'actions terrain et de journées d'information et de sensibilisation est un moyen d'éveiller les consciences et de pérenniser cette mobilisation.

Dans le cadre de la poursuite de ce travail de recherche en Master 2, il pourrait être judicieux de créer un outil permettant de recenser la mobilisation de la population et de voir à travers des données socio-démographiques quelle partie de la population est la plus mobilisée et donc avertie afin d'adapter les campagnes de sensibilisation et les moyens utilisés à l'attention des personnes les moins touchées par ces démarches.

D'autre part, afin d'étudier les perspectives souhaitées par les acteurs publics dans le cadre d'une poursuite de la GIZC, nous pourrions nous entretenir avec une chargée de mission GIZC du territoire mais aussi des personnes en charge de l'Agenda 21 et du développement durable des deux communautés de communes. Aussi un stage au syndicat mixte ou à l'association IODDE serait l'opportunité de tester nos hypothèses sur le terrain.

# Conclusion générale

---

**L**E PRÉSENT travail de recherche concourt à comprendre les nouvelles politiques en matière de développement durable en zone côtière par l'avènement du concept de gestion intégrée des zones côtières. Cet espace territorial est très intéressant à exploiter du fait de ses mouvances demandant une constante adaptabilité de l'Homme face à la nature qui ne se déleste pas de ses droits. Ainsi, nous avons débuté ce mémoire par la question de départ suivante : en quoi la gestion intégrée des zones côtières est-elle facteur de développement durable ?

Nous avons compris que la GIZC n'est pas en soi une nouvelle méthode de gestion du littoral mais plutôt une expérimentation dans la manière de gouverner cet espace et sa gouvernabilité en tant que tel. Fortement convoité, usité pour et par des activités diverses, le littoral est soumis à de fortes pressions.

Si auparavant ses différents acteurs composés du secteur primaire, du secteur tertiaire, des associations, acteurs publics, investisseurs privés et corps scientifique étudiaient de manière sectorielle et selon le point de vue de leur activité le littoral, avec la GIZC, la volonté est à la mutualisation des connaissances de ces différents usagers afin que tout un chacun puisse en connaître tous ses aspects de manière à mieux l'appréhender et avoir une vision globale de ces enjeux pour un avenir durable tant du côté de la population, que des ressources et du patrimoine naturel. Ainsi, nous avons développé nos hypothèses à partir de notre problématique qui était : comment les acteurs publics locaux en charge de la GIZC mettent en place des démarches afin d'impliquer la population locale ?

Nous retiendrons que dans le cadre d'une volonté d'impliquer la population locale dans une stratégie plutôt complexe, reconnue par la recherche scientifique et le gouvernement, la mobilisation, la sensibilisation et l'information vulgarisée sont au cœur de cette implication.

La temporalité dans le cadre d'une implication pérenne et les outils de gouvernance participative représentent les aspects permettant d'impliquer durablement les acteurs et leur permettre de comprendre les enjeux de leur territoire pour valoriser et en faire un espace durable à léguer aux futures générations.

Afin de compléter nos lectures, la participation à une des concertations publiques sur les stratégies de façades maritime à vision 2030 en Mars 2018 nous a permis d'une part, de comprendre les enjeux des littoraux sur le long terme, d'autre part de percevoir l'implication des acteurs, leur compréhension et leur capacité de mutualiser leurs connaissances et dans une autre vision, de voir de quelle manière les acteurs publics décentralisés du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire mettent en place des démarches afin d'impliquer la population locale.

Conscients des limites de ce travail, nous aurions aimé interroger des acteurs publics, associations de développement durable ou de représentants d'activités liées au littoral afin de recueillir leur perception de la GIZC et plus largement d'évaluer la mobilisation à travers des outils quantitatifs. À cet effet, nous projetons de poursuivre ce travail de recherche en Master 2 dans le cas où un stage sur notre terrain d'étude nous permettra de valider ou invalider nos hypothèses.

# Bibliographie

---

- **OUVRAGES**

BRETON Jean-Marie. *Espaces et aires protégés : gestion intégrée et gouvernance participative*. Paris : Editions Publibook, (Études caribéennes), 2010, 275 p.

CABANNE C., CHAUSSADE J., CORLAY J.-P., et al. *Géographie humaine des littoraux maritimes*. Paris : SEDES, 1998, 471 p.

CHOUINARD Omer, BAZTAN Juan, VANDERLINDEN Jean-Paul. *Zones côtières et changement climatique : le défi de la gestion intégrée*. Québec : Presses de l'Université du Québec, (Géographie contemporaine), 2011, 242 p.

DEBOUDT Philippe. *Inégalités écologiques, territoires littoraux et développement durable*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, (Environnement et société), 2010, 409 p.

MERCKELBAGH Alain. *Et si le littoral allait jusqu'à la mer ! La politique du littoral sous la Ve république*. Versailles : Editions Quæ, 2009, 352 p.

MIOSSEC Alain. *Les littoraux entre nature et aménagement*. 3<sup>e</sup> édition. Paris : Armand Colin, (Campus), 2009, 191 p.

PETIT-BERGHEM Yves. *Regards sur les littoraux*. Paris : Canopé - CRDP de la Basse-Normandie, (Questions ouvertes), 2013, 206 p.

- **ARTICLES ACADÉMIQUES EN LIGNE**

BARON Nacima. Politique publique du littoral et recherche finalisée : des pratiques et concepts en co-évolution. *Natures Sciences Sociétés*, 2017, supplément 4, p. 36-41. [En ligne]. Disponible sur <https://www-cairn-info-s.nomade.univ-tlse2.fr/revue-natures-sciences-societes-2017-Supp>. (Consulté le 04-2-2018)

BILLE Raphaël. Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2006, n° 3. [En ligne]. Disponible sur <https://journals-openedition-org.nomade.univ-tlse2.fr/vertigo/1555>. (Consulté le 01-3-2018).

BONCOEUR Jean, NOEL Jean-François, SABOURIN Agnès et al. La gouvernance des aires marines protégées : le projet de parc marin en Iroise, un exemple de processus participatif ?. *Mondes en développement*, 2007, n° 138, p. 77-92. [En ligne]. Disponible sur <https://www-cairn-info-s.nomade.univ-tlse2.fr/revue-mondes-en-developpement-2007-2-page-77.htm>. (Consulté le 24-2-2018).

CHAUVEAU Etienne, CHADENAS Céline, COMENTALE Bruno et al. Xynthia : leçons d'une catastrophe. *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2011, n° 538. [En ligne]. Disponible sur <http://journals.openedition.org/cybergeo/23763>. (Consulté le 17-3-2018).

DUVAT Virginie. La qualité des plages au cœur de la gestion intégrée des zones côtières : l'exemple du plan d'action Oléron qualité littoral (Côte atlantique française). *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2011, Hors-série 9. [En ligne]. Disponible sur <https://journals-openedition-org.nomade.univ-tlse2.fr/vertigo/10939>. (Consulté le 30-11-2017)

ELISSALDE Bernard. Géographie, temps et changement spatial. L'Espace géographique, 2000, tome 29, n°3. p. 224-236. [En ligne]. Disponible sur [https://www.persee.fr/doc/spgeo\\_0046-2497\\_2000\\_num\\_29\\_3\\_2008](https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_2000_num_29_3_2008). (Consulté le 04-3-2018)

GOURLAY Florence. La gestion intégrée des zones côtières. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2010, 117-3, p. 161-169. [En ligne]. Disponible sur <http://journals.openedition.org/abpo/1832>. (Consulté le 03-11-2017).

GOZE Maurice. Dynamiques territoriales et risques : un quart de siècle après la loi littoral. *Revue juridique de l'environnement*, 2012/5 (n° spécial), p. 23-31. [En ligne]. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2012-5-page-23.htm>. (Consulté le 18-10-2017)

LEFEBVRE Christophe. La gestion intégrée côtière et marine : nouvelles perspectives. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2011, Hors-série 9, [En ligne]. Disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/10985>. (Consulté le 23-12-2017).

LE MORVAN Didier. La dimension européenne de la problématique littorale. L'exemple de la gestion des risques côtiers. *Revue juridique de l'environnement*, 2012/5 (n° spécial), p. 207-213. [En ligne]. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2012-5-page-207.htm>. (Consulté le 13-3-2018)

MEUR-FEREC Catherine. La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française. *Développement durable et territoires*, 2007, [En ligne]. Disponible sur <http://journals.openedition.org/developpementdurable/4471>. (Consulté le 19-2-2018)

MOREL Valérie, KORFER Aude, DEBOUDT Philippe. Réseaux et gestion intégrée des zones côtières : un regard de géographes. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2008, n°1. [En ligne]. Disponible sur <https://journals-openedition-org.nomade.univ-tlse2.fr/vertigo/1922>. (Consulté le 17-2-2018).

PRIEUR Michel. Conclusion : Rapport de synthèse sur la gestion intégrée des zones côtières. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2009, Hors-série 5. [En ligne]. Disponible sur <https://journals-openedition-org.nomade.univ-tlse2.fr/vertigo/8428>. (Consulté le 07-11-2017).

REY-VALETTE Hélène, ANTONA Martine. Gouvernance et gestion intégrée du littoral : l'exemple des recherches françaises. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2009, n°1. [En ligne]. Disponible sur <http://journals.openedition.org/vertigo/8455>. (Consulté le 26-12-2017)

RIMAUD Marie-Noëlle, PIRIOU Jérôme. La GIZC et le développement touristique : enjeux d'un principe organisateur pour la durabilité des stations littorales atlantiques. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2013, Hors-série 18. [En ligne]. Disponible sur <https://journals-openedition-org.nomade.univ-tlse2.fr/vertigo/14285>. (Consulté le 10-3-2018)

SEGALINI Céline. Éléments de compréhension du processus de politisation du discours sur la gestion intégrée des zones côtières. *Développement durable et territoires*, 2011, n°3. [En ligne]. Disponible sur <http://developpementdurable.revues.org/9123>. (Consulté le 23-12-2017)

- **COMMUNICATION LORS D'UNE MANIFESTATION ACADÉMIQUE**

HENOCQUE Yves, BILLE Raphaël. *Gestion Intégrée du Littoral : analyse des processus à l'œuvre et mesure des progrès accomplis dans le cadre d'une approche incrémentielle de l'intégration*. Colloque international Prospective du littoral - Prospective pour le littoral, 1-2 Mars 2005, 15 p.

ROCLE N., LAFITTE A., DENIS J., HENOCQUE Y., et al. *Mesurer l'intégration dans l'action publique territoriale : l'exemple de la gestion intégrée de la mer et du littoral*. 48ème colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF), Jul. 2011, 14 p.

**Un développement équilibré des territoires littoraux  
par une gestion intégrée des zones côtières**

**Appel à Projets  
Cahier des charges**

**Projet**

Le CIADT du 14 septembre 2004 a défini les objectifs de la politique littorale et arrêté un ensemble de mesures qui visent à rénover les outils concourant au développement et à l'aménagement du littoral aux différentes échelles de territoire et à articuler l'ensemble des politiques sectorielles qui permettent la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Il s'agit de promouvoir, dans le respect des principes d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral, tels que définis par la loi littoral de 1986, un développement du littoral et de son arrière pays, créateur de richesses qui permette de préserver la qualité des espaces et l'identité de chacune des régions maritimes.

Préalablement, les accords tant internationaux, notamment ceux du sommet du développement durable de Rio de Janeiro en 1992 (chapitre 17 de l'Agenda 21) et de Johannesburg en 2002, que communautaires (recommandation européenne de gestion intégrée des zones côtières - GIZC- du 30 mai 2002), relayés dans la stratégie nationale de développement durable avaient fixé les grands principes à appliquer pour mettre en œuvre un cadre stratégique d'action pour les zones côtières.

Le message d'alerte de la Commission du littoral du CNADT remis au Gouvernement en juillet 2003 et le rapport prospectif de la Datar « Construire ensemble un développement équilibré du littoral » de septembre 2004 développent et explicitent ce cadre d'action en proposant de mettre en œuvre sur des territoires pertinents, un développement équilibré et durable des territoires littoraux dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières..

Dans ce contexte, le lancement d'un appel à projet national, décidé en CIADT doit permettre en encourageant des expérimentations de terrain autour de projets concrets, de faire émerger des pratiques et méthodes adaptées aux besoins des territoires et aux volontés locales.

13/01/2005

1

Appel à projet territoires littoraux GIZC cahier des charges

## **Le contexte**

S'il existe déjà des dispositifs réglementaires ou des démarches contractuelles qui allient développement économique et social, aménagement du territoire et protection de l'environnement, la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) doit permettre d'aller plus loin dans l'intégration de ces politiques.

Selon la recommandation du Parlement européen, la GIZC se fonde sur la protection des milieux dans une logique d'écosystèmes et de respect de leur fonctionnalité ainsi que de leur capacité d'absorption des modifications du milieu, l'ouverture au public d'espaces naturels, la protection des agglomérations côtières et du patrimoine culturel, un développement économique favorisant les créations d'emplois durables, enfin la coordination des actions des autorités concernées sur terre et en mer. La GIZC prévoit une association large de tous les acteurs concernés (administratifs, économiques et associatifs et grand public) et une participation des différents niveaux de collectivités en vue d'améliorer la coordination des politiques publiques.

L'analyse des actions menées en matière de GIZC conduit à constater que malgré la qualité des écrits et des différentes communications organisées autour de cette approche, les savoir-faire opérationnels restent encore largement à construire en France comme en Europe. Mettant en jeu des démarches transversales et innovantes, la GIZC doit favoriser le développement de nouvelles pratiques concrètes de gouvernance locale et de partenariat.

Le présent appel à projet encourage des expérimentations de terrain autour de projets concrets dans des contextes locaux différents. Il permettra de faire émerger de manière pragmatique des solutions adaptées aux contextes et aux volontés locaux, de favoriser de nouvelles formes d'initiatives et des réponses à un niveau territorial pertinent, enfin d'améliorer la cohérence de l'ensemble des politiques littorales à l'échelle locale.

Il s'inscrit dans le contexte d'expérimentation qu'autorise, pour les collectivités territoriales, la relance de la décentralisation. Il permettra en diffusant les résultats des expérimentations et en proposant une validation des bons processus, de développer, une prise de conscience et une dynamique de mise en valeur et de préservation des littoraux.

## **L'appel à projets**

### **Les objectifs**

Au niveau national, quatre objectifs principaux :

- stimuler les initiatives et l'innovation sur l'ensemble des littoraux pour un développement équilibré et durable des territoires dans le cadre de la GIZC, dans le respect des orientations fondamentales d'aménagement, de protection et de mise en valeur des zones côtières,
- expérimenter au plan local des actions transversales et innovantes prenant en compte la diversité des territoires et de leurs acteurs,

13/01/2005

2

**Appel à projet territoires littoraux GIZC cahier des charges**

- créer une véritable synergie des idées par un échange permanent d'expériences entre les équipes des sites participant à l'expérimentation,
- constituer et capitaliser un ensemble de références et d'éléments de doctrine issus d'expériences menées à terme : exemples de bonnes pratiques, solutions innovantes, repérage des freins, des difficultés, des conditions de réussite.

Au niveau des territoires, l'expérimentation appuyée par les aides accordées, la participation au réseau expérimental, la mise en place d'un dispositif d'appui national visent à :

- aider les territoires à développer une approche globale et à renforcer les partenariats,
- favoriser la prise en compte des évolutions à plus long terme, notamment le changement climatique ,
- faciliter et appuyer les démarches locales,
- conforter la légitimité des porteurs de projets, et les aider à aller plus loin dans leur démarche.

Articulée avec les politiques publiques et leurs outils en place sur le territoire (contrat de pays, contrat d'agglomération, charte des parcs naturels régionaux, document d'objectif Natura 2000, contrat de plan Etat -Région, contrat de baie, SAGE, SCOT, SMVM...) la démarche doit permettre de :

- construire avec l'ensemble des acteurs locaux un référentiel solide pour dégager des orientations de politiques et d'action publiques,
- traduire ces orientations dans les outils de gestion permettant leur mise en œuvre effective,
- faire vivre la démarche au delà de la phase d'expérimentation par la mise en place de dispositifs de suivi, d'évaluation et de réajustement.

### **Les porteurs de projets**

Par souci de cohérence l'expérimentation visera prioritairement :

- des territoires de taille suffisante pour englober la diversité des problématiques littorales (terre et mer, frange littorale et arrière-pays) et permettre ainsi d'agir dans la globalité,
- des territoires suffisamment cohérents (géographie, économie et culture) pour construire une représentation partagée par les différents types d'acteurs,
- des territoires déjà suffisamment structurés (même si cette structure doit être ultérieurement confortée) pour envisager la mise en œuvre d'actions effectives.

L'échelle privilégiée sera a priori infra départementale, tout en pouvant dépasser les frontières administratives pour recouvrir des territoires de projet pertinents.

Les porteurs de projets seront des structures de projet représentant, à titre principal, les collectivités territoriales ou leurs groupements (communautés de communes et/ou d'agglomérations..) constituées sur un périmètre pertinent pour engager des politiques de gestion intégrées des zones côtières.

Le porteur de projet devra :

- être en capacité de mobiliser les différents acteurs présents sur le territoire, et notamment les différents niveaux de collectivités locales,
- engager les moyens et budgets nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation (chef de projet, ingénierie...),

13/01/2005

3

**Appel à projet territoires littoraux GIZC cahier des charges**

- s'engager à une mise en œuvre effective des principes de la GIZC (cf. chapitre II de la recommandation du Parlement européen).

### **Les champs d'expérimentation**

Les expérimentations devront s'inscrire dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des zones côtières et pour cela prendre en compte les principaux éléments suivants :

- une approche conjointe des parts terrestre et marine du littoral,
- une prise en compte simultanée des écosystèmes naturels, de leur fonctionnalité et de leurs évolutions, de l'ensemble des phénomènes d'origine anthropique, des activités économiques sectorielles ainsi que des problématiques essentielles du territoire (habitat permanent et saisonnier, développement des activités maritimes, gestion des espaces naturels, gestion de l'eau, ...),
- une association de tous les acteurs concernés (État, différents niveaux de collectivités, professionnels, acteurs économiques, organismes de recherche, associations, citoyens) en tenant compte de leurs modes de prise de décision,
- une articulation des différents instruments de politiques publiques visant à favoriser la cohérence d'une part entre les politiques sectorielles d'autre part entre aménagement, préservation et gestion,
- une mise en œuvre dynamique s'inscrivant dans une approche globale et une perspective de long terme,
- la constitution d'une base d'expériences suffisamment fondée pour pouvoir éclairer les politiques publiques.

### **Les résultats attendus**

La durée de l'expérimentation est fixée à dix-huit mois , de façon à permettre aux territoires de traduire en termes de politiques publiques les orientations découlant de la démarche GIZC. Il ne s'agit donc pas à cette échéance d'évaluer l'impact des actions qui seront mises en œuvre mais la capacité à construire des instruments de gestion appropriés aux problèmes des territoires.

Au niveau national, l'expérimentation devrait conduire à :

- un approfondissement des processus de décentralisation et de déconcentration,
- la définition d'orientations pour la nouvelle génération des CPER et des DOCUP,
- la mise au point éventuelle de propositions d'ordre juridique ou financier pour faciliter la généralisation d'une démarche de GIZC en France comme en Europe,
- la réalisation de fiches de cas et la valorisation des bonnes pratiques,
- la constitution d'un réseau de professionnels qualifiés,
- un programme et des outils de formation à la GIZC,
- la préparation de réponses d'équipes françaises aux appels d'offres européens sur ce thème.

Au niveau local, il s'agit d'initier et structurer une approche globale et multi-partenariale en veillant à en assurer la traduction dans les différents instruments de mise en œuvre des politiques publiques. Les principaux critères d'évaluation des démarches locales seront notamment :

- la mise en place dans les territoires de projets d'une nouvelle gouvernance associant espaces littoraux terrestres et espaces marins,
- la prise en compte effective de la globalité des problèmes littoraux : activités sectorielles, évolutions des milieux naturels, phénomènes d'interdépendance, les interactions terre-mer...
- la qualité des partenariats engagés et leur pérennité,
- le niveau de traduction des objectifs identifiés dans les instruments de politiques publiques,
- la capacité à prolonger la démarche au delà de la phase d'expérimentation,
- la prise en compte d'une vision prospective dans la démarche.

### **Le périmètre de l'expérimentation**

L'appel national à projets concerne l'ensemble des façades maritimes de métropole et d'Outre-mer et devrait permettre de retenir une quinzaine de projets au total.

### **Dispositif de mise en œuvre et de suivi**

#### **Au niveau national**

**Un comité national de pilotage** des projets littoraux sera créé, composé de représentants des administrations intéressées et des organismes publics parties prenantes et présidé par le Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale ou son représentant, il sera chargé d'assurer la mise en œuvre, l'animation, le suivi et l'évaluation de l'appel à projets.

#### **Au niveau des territoires de projet**

La maîtrise d'ouvrage de la démarche pourra être portée par toutes communautés de communes et/ou d'agglomérations ou tout groupement de collectivités constitué en structure de projet sur un périmètre pertinent pour engager des politiques de gestion intégrées des zones côtières.

Pour chaque projet **un comité local de pilotage** sera constitué, réunissant les principaux acteurs concernés sur le territoire. Il assurera, le pilotage et le suivi du projet à l'échelle locale. L'animation de la démarche sera assurée par un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié du comité national de pilotage.

13/01/2005

5

**Appel à projet territoires littoraux GIZC cahier des charges**

Les méthodes et outils de construction de la démarche (ateliers thématiques, conseil scientifique, méthodes participatives, outils de prospective, grilles d'évaluation...) dépendent étroitement des contextes locaux. Ils seront choisis au plan local.

### **Sélection des projets**

Les candidatures devront être adressées au Comité national de Pilotage selon les modalités précisées en annexe 1. Le Comité national de Pilotage nommera un jury chargé de juger de la qualité des propositions, d'expertiser puis de sélectionner les dossiers recevables.

Le jury pourra procéder à l'audition des représentants des projets recevables. Il sélectionnera les projets en se fondant sur les critères énoncés dans le présent appel à projets ; les principaux critères sont rappelés en annexe 2. Les avis du jury seront publiés.

### **Appui technique, animation, partage d'expériences**

Tout au long de l'expérimentation le Comité national de Pilotage suivra la mise en œuvre des projets retenus et organisera les échanges d'expériences.

Il assurera l'animation d'un dispositif facilitant les échanges et la mutualisation des acquis entre les différents des projets en diffusant :

- les méthodologies et les méthodes mises en œuvre,
- les résultats d'études ou d'expertises ,
- l'analyse des expériences « reproductibles » ,
- les enseignements à tirer des obstacles rencontrés.

Il mobilisera, autant que nécessaire, les administrations centrales et les organismes nationaux sur les questions techniques ou juridiques pour lesquelles les porteurs de projet solliciteraient une expertise.

Aux cotés du Comité de Pilotage, un comité technique sera chargé du suivi opérationnel du dispositif en liaison avec les sites d'expérimentation.

### **Dispositif financier**

#### **Au niveau local**

Les projets retenus se verront attribuer par l'Etat., au titre de l'expérimentation, une aide forfaitaire de l'ordre de 60.000 Euros. Cette aide qui constitue un appui aux surcoûts engendrés par l'expérimentation, portera sur les points suivants de la démarche :

- mise en place d'un dispositif de pilotage concerté,

13/01/2005

6

**Appel à projet territoires littoraux GIZC cahier des charges**

- définition d'une méthodologie complète intégrant toutes les phases du projet,
- mise en place d'outils d'ingénierie et de communication,
- participation aux échanges d'expériences,
- mise en forme des résultats et évaluation de l'expérimentation.

Cette aide financière sera complétée par l'appui technique des organismes publics compétents (Ifremer, Ifen, Conservatoire du littoral.) ; cet appui fera l'objet d'un partenariat négocié aux niveaux national et local.

Les expérimentations GIZC pourront par ailleurs s'appuyer sur les dispositifs existants, notamment sur les contrats de plan Etat-Région, les DOCUP et les contrats de pays. Ils pourront à ce titre bénéficier d'une aide au montage de la structure de projet et d'aides financières à la réalisation des études ou des expertises et des actions.

### **Au niveau national**

Le dispositif financier est complété au niveau national d'une enveloppe spécifique destinée à assurer l'animation, le suivi du dispositif et l'évaluation de l'expérimentation.

### **Calendrier**

Lancement de l'appel d'offre : janvier 2005

Dépôts des dossiers de candidature en préfecture de région : 15 avril 2005

Réception des dossiers sélectionnés : 15 mai 2005

Sélection des dossiers au niveau national : fin juin 2005

Premier retour d'expériences : mars 2006

Fin de l'expérimentation et bilan : fin 2006

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- **une fiche d'identification**
- **une lettre de motivation** du « groupe porteur » qui s'engage dans l'appel à projet,
- **un dossier** précisant les enjeux identifiés, les objectifs prioritaires du projet présenté, les partenariats envisagés, les moyens disponibles.

Le dossier, introduit par un texte d'une page résumant le projet, fournira les éléments suivants:

### **1 - Présentation du territoire concerné par le projet :**

- justification du périmètre,
- état des lieux, chiffres et données clés,
- principaux problèmes rencontrés,
- présentation des enjeux pour le territoire.

### **2 - Descriptif de l'état actuel du projet et de son avancement,**

- principaux objectifs,
- principes d'intégration, de partenariat et d'innovation,
- effets attendus sur l'environnement, le développement local, et sur le service rendu aux populations et usagers concernés par le projet ; analyse des mêmes effets à échelle plus large.

### **3 - Présentation du groupe projet**

- identification des partenariats publics et/ou privés (collectivités, établissements publics, services de l'Etat, entreprises, associations...),
- participation des partenaires économiques et sociaux, citoyens, habitants, usagers,
- documents présentant les modalités l'adhésion des principaux acteurs concernés dans la démarche (différents niveaux de collectivités notamment).

### **4 - Pilotage du projet :**

- responsables du projets : maitre d'ouvrage et chef de projet,
- méthode envisagée, outils de gouvernance prévus ou envisagés,

13/01/2005

8

Appel à projet territoires littoraux GIZC cahier des charges

- modalités techniques, financières et administratives existantes ou à mettre en œuvre pour en garantir la pérennité ,
- instruments de politique publique qu'il est envisagé de mobiliser,
- modalités d'évaluation envisagés .

## **5 - Engagement à participer à l'échange d'expériences**

### **Modalités pratiques**

Les dossiers devront être adressés à la Préfecture de région au plus tard le 15 avril 2005  
Les dossiers sélectionnés par les services de la préfecture devront être transmis par la préfet de région à la Datar en trois exemplaires papier dont un reproductible et un exemplaire numérique (CD-Rom ou disquette) au plus tard le 15 mai 2005 à l'adresse suivante :

Datar  
Secrétariat national du Comité de pilotage de l'appel à projet territoires littoraux-GIZC  
1 avenue Charles Floquet  
75007 Paris

## Annexe B : Retranscription de la concertation publique du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Mars 2018

La concertation préalable sur les visions d'avenir à l'horizon 2030 des 4 façades maritimes françaises a été organisée en deux temps :

- Sur une plateforme participative
- Par des ateliers citoyens en Mars sur les 4 façades maritimes

Le but de cette concertation est d'améliorer la coexistence des activités en lien avec le domaine maritime tout en protégeant cet espace.

Chaque stratégie de façade est établie par l'Etat et les acteurs du Conseil Maritime de façade.

Pour impliquer les citoyens, l'Etat organise en partenariat avec la Commission Nationale de Débat Public, une concertation préalable à la réalisation du dossier de façade. Le but est de recueillir les avis et arguments pour l'élaboration des dossiers et murir la réflexion sur chaque façade qui a ses propres enjeux et problématiques.

Intégrer la population, les citoyens à ce processus est nécessaire pour adapter et faire évoluer le projet en fonction des spécificités des territoires et en comprendre les enjeux selon le contexte dans lequel le territoire évolue (environnementalement et socialement parlant)

Participation à l'un des ateliers citoyens de la façade Sud-Atlantique (de la Sèvre niortaise à la frontière franco-espagnole).

Cette façade est marquée par la diversité de ses paysages : d'un côté les côtes sableuses, de l'autre les côtes rocheuses, une enclave représentée par le bassin d'Arcachon, un des plus grands estuaires d'Europe qu'est la Gironde et la mer des Pertuis charentais protégée par les îles alentours. Cette pluralité paysagère influe sur l'environnement de la façade et son économie.

Les enjeux de cette façade concernent les diverses activités économiques (pêche, aquaculture, industries portuaires, navales et le tourisme notamment) qui, ajoutées à la pression démographique représentent une menace pour l'écosystème marin et les zones côtières. Pour assurer la viabilité du territoire, la préservation des ressources présentent un élément indispensable pour les stratégies de gestion.

Retranscription de la matinée de travail (non enregistrée mais par de la prise de notes et des photographies)

1ère partie : présentation de la matinée de travail

- Présentation des encadrants présents ce jour. La matinée est animée par un membre de la Commission Nationale du Débat Public mandatée par l'Etat, elle est la garante de cette demi-journée et l'observatrice. Sont également présents des membres de la Direction Inter Régionale Mer Sud Atlantique (service déconcentré de l'Etat en charge des politiques relatives à la mer) et du CVRH (service rattaché au Ministère de la Transition écologique et solidaire)

- Comme l'a précisé la personne mandatée de la CNDP, la concertation préalable doit permettre à chacun de donner une vision pour l'avenir 2030 sur le thème de la gestion maritime et littorale, il s'agit d'une réunion non aboutie à la différence de la consultation publique qui sera organisée selon les aboutissements de cette réflexion et où à ce moment, les avis seront sollicités à la suite des propositions déjà établies. Cela aura lieu entre Novembre 2018 et Janvier 2019. La loi de 2002, de 2010 et l'ordonnance de 2016 prônent l'utilisation de la concertation publique pour les enjeux environnementaux du territoire.

L'objectif de cette matinée de concertation est d'échanger et de faire des propositions à la différence de la consultation publique où les propositions sont faites et la population consultée pour avoir son avis sur ce qui a déjà été proposé.

- Paroles rapportées d'un membre de la DIRM Sud Atlantique : sur cette façade maritime les zones terre-mer sont très importantes suites aux pertuis charentais avec leurs ressources inhérentes et processus écologiques en lien avec ce contact terre/mer. Les enjeux écologiques sont forts du fait des espèces endémiques, des oiseaux migrateurs et des ressources halieutiques.

La pêche revêt un enjeu économique fort pour les « ressources riches » avec deux ports d'envergure sur ces façades représentées par celui de La Rochelle et celui de Bordeaux. D'autre part, le bassin de Marennes-Oléron puise son patrimoine et son économie par l'exploitation des moules, des huîtres et est très dépendant à l'eau et à la qualité notamment des eaux.

Concernant l'économie bleue, il y a un fort potentiel éolien au large d'Oléron car à cet endroit on bénéficie du vent au Nord à la différence d'Arcachon, plus au Sud où la force du vent décline et les essais militaires empêchent l'implantation éolienne.

Un autre enjeu est lié aux emplois, puisque 50% des emplois maritimes sont liés au tourisme. Le dernier enjeu est écologique avec un problème d'érosion sableuse et rocheuse et un problème de submersion marine comme nous avons pu le constater avec la tempête Xynthia.

- Présentation des enjeux pour la façade Sud Atlantique à l'horizon 2030 :
  - La résilience des territoires face aux risques littoraux
  - Le développement d'une économie bleue respectueuse des équilibres écologiques
  - Le bon état écologique des milieux marins et littoraux
  - L'innovation et la recherche scientifique pour une meilleure connaissance des milieux marins
  - La solidarité amont/aval pour la qualité de l'eau
  - la synergie entre les activités maritimes et littorales
  
- Parmi tous ces thèmes proposés, chaque participant (soit 48 personnes) a dû voter pour les 3 thèmes lui paraissant les plus importants à l'horizon 2030 pour le littoral. Ainsi les trois thèmes retenus sont par ordre décroissant : l'économie bleue respectueuse des équilibres écologiques avec 45 voix, le bon état écologique des milieux marins et littoraux avec 33 voix et la résilience des territoires face aux risques littoraux votés à 28 voix.

- À la suite de l'élection de ces 3 enjeux, 6 tables rondes de travail ont été organisées afin que chaque groupe composé de 8 personnes échange sur ces trois thèmes pendant 7 minutes. Pour cela, la première étape est de se demander pourquoi l'enjeu est important. Ensuite de définir les opportunités de la façade maritime face à cet enjeu et ses difficultés puis d'émettre des propositions pour « bien vivre ensemble »

Restitution de la première table ronde : « L'économie bleue respectueuse des équilibres écologiques »

Pourquoi l'enjeu est important ?

« Il est nécessaire de garantir un équilibre, de préserver la ressource halieutique, c'est un cercle vertueux : on utilise de la ressource pour en produire d'autre que l'on rejette en partie, il faut faire attention à la consommation de la ressource disponible et respecter les spécificités locales »

Quelles sont les opportunités et les difficultés ?

« La gestion de la ressource est une opportunité mais aussi une difficulté. En opportunité : les usagers locaux intervenant dans la gestion : il faut être responsable et impliqué. En difficultés rencontrées il y a la gouvernance et le choix des règles de gestion de la ressource plutôt centralisé aujourd'hui et pas en fonction des spécificités locales, la ressource est limitée mais n'a pas de frontière, elle n'appartient à aucun pays et se déplace donc elle est difficilement gérable, il faut trouver des outils de gestion intégrée et réunir les interlocuteurs (scientifiques, politiques, usagers pour une meilleure gestion de la ressource et des équilibres écologiques »

Restitution de la seconde table ronde : « Le bon état écologique des milieux marins et littoraux »

Pourquoi l'enjeu est important ?

« Pour la préservation de la biodiversité, pour la santé et la qualité de l'eau, le cadre de vie et le maintien du tourisme, la préservation de la ressource

halieutique et la sauvegarde des espèces dans les secteurs de la conchyliculture, la pêche en mer et la pêche à pied, la recherche scientifique, pour maintenir les espèces autochtones et le bien-être des populations »

Quelles sont les opportunités de la façade Sud-Atlantique sur cet enjeu ?

« Beaucoup de zones protégées sur cet espace et beaucoup de variété géographique et en conséquence beaucoup de biodiversité pour le pertuis charentais ; la chimie verte afin de limiter les épandages et l'amélioration de la qualité du milieu comme facteur d'emploi »

Quelles sont les difficultés du territoire ?

« la pollution par les eaux du bassin versant, l'action publique n'est pas à la bonne échelle, l'empoisonnement dû aux pesticides et médicaments rejetés, la façade ne doit pas avoir une politique identique et uniforme mais une approche territorialisée car la façade est grande et les enjeux ne sont pas les mêmes de tout son long, la qualité de l'eau vis-à-vis de la pêche à pied et de la conchyliculture : les ressources sont touchées par des virus qui occasionnent leur mortalité, la pollution des sols est aussi responsable que la pollution des eaux »

Quelles sont vos propositions liées à cet enjeu pour bien vivre ensemble ?

« Préserver, restaurer et mettre en valeur les marais, l'éducation environnementale et le civisme sont nécessaires, le contrôle des eaux de ruissellement urbains, industriels et agricoles et valoriser les rejets urbains et industriels notamment l'eau des stations d'épuration utilisées pour l'agriculture, à cet effet, faire de la pédagogie tout en renforçant les contrôles et les sanctions, faire un suivi des entreprises et les aider, les accompagner dans un comportement plus vertueux, et quel est le pouvoir du parc marin sur la gestion de son territoire ? »

Restitution de la troisième table ronde : « la résilience des territoires face aux risques littoraux »

Pourquoi l'enjeu est important ?

« risque de submersion marine, c'est un enjeu majeur sur une côte plate, impact sur le littoral du réchauffement climatique, enjeux sur la sécurité des populations liés à une forte concentration de la population sur la côte et sur les activités fortement concentrées, la préservation liée à l'enjeu patrimonial et aux constructions, l'afflux de la population sur la côte occasionnant un enjeu sur les prix de l'immobilier, il y a des enjeux combinés : l'écoulement des cours d'eau et des fleuves plus les marées hautes, la submersion marine et l'érosion du trait de côte, nécessité d'informer et de communiquer sur les enjeux pour préparer et impliquer la population, le problème sismique sur la côte : quelle prise en compte ?, le risque nucléaire également à travers la centrale blayais, le risque de perte de mixité sociale sur le littoral à cause des prix et du recul d'une part de la population : le recul des populations anthropiques qui exerçaient une activité ancestrale liée au territoire, de type agriculture, au profit du tourisme ; le retrait du trait de côte s'accélère »

Quelles sont les opportunités propres à la façade maritime ?

« Repenser l'organisation du territoire par rapport à la mer, saisir l'opportunité de la crise pour renouer des liens, impliquer les populations, le gisement de recherches scientifiques et innovations à exploiter »

Quelles sont les difficultés ?

« L'envasement, le défaut d'entretien des espaces conchylicoles, la forte rotation des populations due à la résidentialisation secondaire et donc la récurrence des messages à diffuser, la contradiction entre enjeu de résilience et enjeux immobiliers suite aux projets des élus, l'empilement des structures, la multiplicité des acteurs à simplifier, insuffisance et lacunes des études d'impact, le coût de la protection et de l'adaptation en réponse au risque »

Quelles solutions avez-vous à proposer sur ce sujet pour bien vivre ensemble en 2030 ?

« La gestion intégrée, des journées citoyennes fédératives et intergénérationnelles, la sensibilisation durable en développant la culture du risque à intégrer collectivement, la réflexion sur de nouvelles formes d'architecture comme des maisons sur bateaux ou sur pilotis par exemple, adapter les règles d'urbanisme et créer des vides sanitaires, limiter la densité d'occupation sur la côte, quel financement par les assurances en cas de risque ? il faut tirer les leçons du passé, quel financement de la protection ? qui finance ?, il ne faut pas se voiler la face et accepter le risque et les modifications du littoral et accepter de reculer du trait de côte, la renaturation concertée avec les habitants, recréer des zones tampons avec les dunes, les marais par exemple, éduquer au changement de physionomie du littoral, une redéfinition de la Loi Littoral en intégrant les nouveaux risques, simplifier le système d'acteurs, lutter contre le réchauffement climatique, il faut un outil législatif pour geler la bande littorale, modéliser le retrait du trait de côte sous plusieurs hypothèses, prendre des décisions car il faut être proactif et pas seulement réactif, un tourisme responsable facteur de développement durable »

À la fin de ces ateliers de réflexion, 3 tables rondes ont été organisées afin que chaque participant à la séance note sur un post-it une idée qui lui semble essentielle pour la vision à 2030 du littoral. Parmi ces propositions d'avenir 7 grands thèmes en ont découlé :

- La communication pédagogique et la culture du risque
- La gouvernance, la cogestion, le dialogue et la simplification
- L'aménagement, l'urbanisme dans le cadre d'une meilleure intégration des risques, relocalisation des biens et personnes (PLU, SMVM)
- Meilleurs aménagements littoraux (digues)
- Évolution des activités traditionnelles
- Protection des espèces
- Énergies marines renouvelables

À la suite de cette matinée de concertation, un compte-rendu sera publié 15 jours environ après cet échange.

## Annexe C : Agenda 21 de la communauté de communes de l'île d'Oléron



Depuis l'adoption de son Agenda 21 « Oléron durable » en 2011, la CDC a vocation à être moteur du développement durable sur l'île d'Oléron. Cette ambition se poursuit à travers l'Acte II de cet Agenda, constitué de 53 actions en faveur d'un développement économique respectueux de l'environnement sur le long terme, pour le bien-être de tous.

La mobilisation des habitants, des associations, des acteurs socio-économiques, des services de la CDC et des élus a permis son élaboration collective, et tous doivent être remerciés pour leur participation citoyenne.

Ce programme d'actions s'inscrit dans le cadre des larges compétences de la CDC, ce qui en fait un outil d'incitation à agir pour les autres acteurs oléronais dans la recherche de l'exemplarité vis-à-vis des enjeux du développement durable identifiés sur notre territoire.

Ceux-ci concernent :

- Le changement climatique : réduire les gaz à effet de serre générés par les transports et l'habitat, développer les énergies renouvelables pour qu'Oléron devienne un Territoire à énergie positive (TEPOS).
- La cohésion sociale : à rechercher dans un équilibre démographique entre générations grâce à l'accès à l'habitat et à l'emploi, à une offre culturelle et de santé de qualité.
- Un développement économique responsable : optimiser la gestion des déchets et favoriser la labellisation des entreprises, tous secteurs confondus.
- Le partage et la préservation de nos ressources naturelles : enjeu mondial, la biodiversité est localement le socle de l'attractivité du territoire et de son identité.
- La sensibilisation au développement durable : car il est l'affaire de tous, au bénéfice des générations futures.

En mettant en cohérence l'ensemble des actions de la CDC, l'Acte II de l'Agenda 21 est l'expression de son projet politique. A ce titre, il constitue un message à tous ses partenaires et au public en affirmant l'engagement de la CDC dans les mutations à mettre en œuvre pour l'avenir de la planète, à travers ses actions concrètes pour l'île d'Oléron.

**Pascal Massicot**  
Président de la Communauté  
de communes de l'île d'Oléron

**Jean-Michel Massé**  
Vice-président en charge du développement  
durable et de l'environnement

## 4 piliers pour l'Agenda 21

### 1 – Être moteur du développement durable sur le territoire...

...en poussant nos partenaires privés et publics mais aussi les habitants et acteurs socioéconomiques locaux, à réfléchir aux impacts de leurs activités et à agir en conséquence.

### 2 – Poursuivre la participation des habitants et des acteurs locaux...

...pour la mise en place des actions de l'agenda et son évaluation.

### 3 – Expérimenter et rendre compte des résultats...

...de l'utilisation de techniques et de matériaux innovants pour que l'expérience de la Communauté de communes puisse être utile aux autres.

### 4 – Poursuivre le changement de pratiques au sein des services...

...en intégrant dans les consommations, les comportements et la gestion des projets des différents services, les principes du développement durable.

## 1 – Le changement climatique : lutter et s'adapter

Réduire les gaz à effet de serre générés par les transports et l'habitat, développer les énergies renouvelables pour qu'Oléron devienne un Territoire à énergie positive (TEPOS).

### Objectif 1 : Faire de l'île d'Oléron un territoire exemplaire et pilote en matière d'économies d'énergie

#### Action 1.1.1 :

Incitation à la rénovation énergétique des logements

#### Action 2.1.1 :

Développement des actions de sensibilisation aux économies d'énergie pour les publics en situation de précarité énergétique

#### Action 3.1.1 : **PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**

Mobilisation des vendeurs de matériaux et des artisans locaux dans la promotion, la disponibilité et la mise en oeuvre de matériaux écologiques de construction et rénovation

#### Action 4.1.1 :

Accompagnement des entreprises dans l'écoconception de leurs bâtiments sur les zones d'activités intercommunales

#### Action 5.1.1 :

La maison éco-paysanne, un espace de sensibilisation à l'écoconstruction et aux économies d'énergie

#### Action 6.1.1 :

Réalisation d'une étude du potentiel solaire sur les bâtiments tertiaires, artisanaux, agricoles et industriels du territoire

#### Action 7.1.1 : **PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**

Harmonisation des règlements locaux d'urbanisme pour faciliter le développement des énergies renouvelables

#### Action 8.1.1 :

Développement des chauffe-eau solaires dans l'hôtellerie de plein air

#### Action 9.1.1 : **PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**

Accompagnement des communes et de la CDC sur les économies d'énergie renouvelables dans les bâtiments et l'éclairage publics

#### Action 10.1.1 :

Constructions exemplaires et développement de l'énergie solaire dans les bâtiments intercommunaux (ressourcerie, maison éco-paysanne, gendarmerie)

#### Action 11.1.1 :

Étude de la contractualisation de la Communauté de communes et des communes de l'île d'Oléron avec un fournisseur d'énergie renouvelable

### Objectif 2 : Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

#### Action 12.1.2 :

Redynamisation des cœurs de village (commerces de proximité accessibles à pied et à vélo)

#### Action 13.1.2 : **PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**

Développement des alternatives à la voiture individuelle toute l'année

### Objectif 3 : S'adapter au changement climatique

#### Action 14.1.2 :

Éducation aux risques d'inondations et de submersion

#### Action 15.1.2 :

Accompagnement des communes dans le recul des parkings de plage et le développement des moyens d'accès alternatifs aux plages

#### Action 16.1.2 :

Organisation d'une réflexion sur le « repli stratégique » des habitations

## 2 – La cohésion sociale et l'équilibre entre les générations

Rechercher un équilibre démographique entre générations grâce à l'accès à l'habitat, à l'emploi et à une offre culturelle et de santé de qualité.

### Objectif 1 : Répondre aux besoins socio-culturels du territoire

**Action 17.2.1 :**

Soutien aux structures locales d'aide sociale (distribution alimentaire, épicerie solidaire,...)

**Action 18.2.1 :**

Développement des espaces dédiés à la jeunesse sur l'île d'Oléron

**Action 19.2.1 :**

Développement des espaces de participation et de citoyenneté des habitants et notamment des jeunes sur le territoire

**Action 20.2.1 :**

Accompagnement des familles et soutien aux initiatives d'entraide entre générations (réseau baby-sitting, relais assistantes maternelles, soutien scolaire,...)

**Action 21.2.1 :**

Mise en place d'un contrat local de santé

**Action 22.2.1 :**

Accompagnement des événements culturels et identitaires d'envergure

### Objectif 2 : Favoriser l'accès à l'habitat pour tous

**Action 23.2.2 : PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**

Promotion de la construction de petits logements dans les programmes de logements collectifs

**Action 24.2.2 :**

Accompagnement à la construction de logements sociaux

### Objectif 3 : Accompagner vers la formation et l'emploi

**Action 25.2.3 :**

Accompagnement à la mise en place de formations professionnelles sur le territoire

**Action 26.2.3 :**

Développement des actions pour l'emploi et l'apprentissage des jeunes

## 3 – Un développement économique responsable

Optimiser la gestion des déchets et favoriser la labellisation des entreprises, tous secteurs confondus.

### Objectif 1 : Accompagner les entreprises vers le développement durable

**Action 27.3.1 : PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**

Accompagnement du développement d'une offre touristique durable en lien avec l'office de tourisme intercommunautaire Marennes-Oléron

**Action 28.3.1 :**

Accompagnement des professionnels dans le développement durable de leurs établissements (agriculture, commerces, artisans)

**Action 29.3.1 :**

Mise en valeur de professionnels exemplaires

**Action 30.3.1 :**

Réflexion sur la création d'une « marque de territoire » intégrant développement durable et identité locale

**Action 31.3.1 :**

Systématisation d'une politique d'achats publics exemplaires sur le territoire

### Objectif 2 : Soutien à l'agriculture locale

**Action 32.3.2 :**

Soutien et accompagnement du développement d'une agriculture locale de proximité

**Action 33.3.2 :**

Accompagnement pour l'accès à l'immobilier professionnel pour les jeunes agriculteurs

**Action 34.3.2 :**

Accompagnement des exploitations agricoles dans leur passage à l'agriculture biologique

**Action 35.3.2 PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**

Soutien au développement des approvisionnements en circuits-courts de la restauration collective

**Action 36.3.2 : PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**

Communication sur le caractère agricole de l'île (journées agricoles, projets scolaires, agro-tourisme)

**Action 37.3.2 :**

Accompagnement du développement de la saliculture

**Action 38.3.2 :**

Réhabilitation du moulin de La Brée-les-Bains comme espace de découverte, de production et de dégustation de la céréale au pain

### Objectif 3 : Réduction des déchets

**Action 39.3.3 :**  
Accompagnement des acteurs économiques sur la réduction des déchets

**Action 40.3.3 :**  
Développement et promotion de l'économie du partage et du réemploi

**Action 41.3.3 :**  
Sensibilisation à la consommation responsable

**Action 42.3.3 :**  
Recherche et développement de solutions locales de valorisation des déchets

## 4 – Partage et préservation de nos ressources naturelles

Le partage et la préservation de nos ressources naturelles : enjeu mondial, la biodiversité est localement le socle de l'attractivité du territoire et de son identité.

### Objectif 1 : Connaître et sensibiliser

**Action 43.4.1 :**  
Développement de la connaissance des ressources naturelles locales

**Action 44.4.1 : PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**  
Programme de développement de sentiers de découverte et de panneaux d'informations sur les sites remarquables

**Action 45.4.1 : PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**  
Réalisation d'un plan de communication et de sensibilisation à l'environnement et aux paysages à destination des différents publics

### Objectif 1 : Préserver l'environnement et les paysages

**Action 46.4.2 : PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**  
Concertation des institutionnels et professionnels pour la gestion des espaces naturels et de l'eau

**Action 47.4.2 :**  
Gestion des espaces naturels

## 5 – Sensibilisation au développement durable

La sensibilisation au développement durable : car il est l'affaire de tous, au bénéfice des générations futures.

### Objectif 1 : Sensibiliser tous les publics

**Action 48.5.1 : PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**  
Des actions de communication diversifiées pour toucher plus et mieux sur le développement durable

**Action 49.5.1 :**  
Collecte d'objets témoins de la démarche Agenda 21 et développement durable du territoire pour en conserver la mémoire

### Objectif 2 : Développer l'exemplarité des collectivités locales

**Action 50.5.2 : PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**  
Formation des agents intercommunaux et municipaux au développement durable

**Action 51.5.2 :**  
Organisation de visites des bâtiments publics exemplaires

**Action 52.5.2 : PRIORITÉ FORUM PARTICIPATIF**  
Communication sur les résultats des actions de développement durable menées par la Communauté de communes

**Action 53.5.2 :**  
Plan d'actions interne Agenda 21

Retrouvez les détails et l'avancée de ces actions sur [www.cdc-oleron.com](http://www.cdc-oleron.com) et auprès des services de la Communauté de communes - 05 46 47 24 68



# Table des annexes

---

Annexe A : Appel à projet GIZC de la DATAR de Janvier 2005 .....	94
Annexe B : Retranscription de la concertation publique du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Mars 2018 .....	103
Annexe C : Agenda 21 de la communauté de communes de l'île d'Oléron .....	110

# Table des figures

---

Figure 1 : Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) .....	18
Figure 2 : Rapport Meadows .....	35
Figure 3 : Sept enjeux globaux pour les zones côtières .....	40
Figure 4 : Carte de la répartition des 49 dossiers selon leur classement.....	41
<i>Figure 5 : L'apparition du concept de GIZC dans les politiques publiques .....</i>	<i>42</i>
<i>Figure 6 Acteurs potentiels d'un réseau de GIZC .....</i>	<i>46</i>
Figure 7: Carte du Pays Marennes-Oléron .....	72
Figure 8 : Part de l'emploi touristique en Charente-Maritime .....	74
Figure 9 : Les principaux éléments de la Charte de Développement Durable du Pays Marennes-Oléron .....	75
Figure 10 : Exemple de calendrier pour une mobilisation durable .....	83

# Table des tableaux

---

Tableau 1: Différences entre l'approche sectorielle et intégrée .....	43
Tableau 2 : Comparatif entre évaluation d'une politique et évaluation des mises en œuvre .....	62

# Table des sigles

---

**CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

**DATAR** : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

**DIACT** : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**GIZC** : Gestion Intégrée des Zones Côtières

**IFEN** : Institut Français de l'ENvironnement

**IGP** : Indication Géographique Protégée

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**IODDE** : Ile d'Oléron Développement Durable Environnement

**MAPTAM** : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

**MIARL** : Mission Interministérielle d'Aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon

**NOAA** : National Oceanic and Atmospheric Administration

**PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

**SMVM** : Schémas de Mise en Valeur de la Mer

**TEDDIF** : Territoires, Environnement et Développement Durable en Ile-de-France

**UNESCO** : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

**ZAD** : Zone d'Alimentation Durable

# Table des matières

---

REMERCIEMENTS.....	6
SOMMAIRE .....	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	8
PARTIE 1 : L'ÉMERGENCE DE LA NOTION DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.....	11
INTRODUCTION PARTIE 1.....	12
CHAPITRE 1 - LE LITTORAL, LES ZONES CÔTIÈRES ET LA GESTION DE CES ESPACES .....	13
1. <i>Éléments de définition du littoral</i> .....	13
1.1. La complexité de définir le littoral .....	13
1.1.1. Le littoral de Nature.....	13
1.1.2. Le littoral d'Œkoumène .....	14
2. <i>Les formes d'occupation du littoral</i> .....	15
2.1. Des activités ancestrales à l'urbanisation en France.....	15
2.1.1. Activités traditionnelles de l'espace littoral .....	15
2.1.2. La forte attractivité du milieu et la pression anthropique .....	17
2.1.3. Le déploiement des activités récréatives littorales .....	19
2.2. La gestion politique des zones côtières en France .....	20
2.2.1. Les politiques d'urbanisation des littoraux .....	20
2.2.2. Vers une gestion du littoral plus viable : la Loi Littoral.....	21
2.2.3. L'avènement du concept de GIZC, Programme Liteau .....	23
CHAPITRE 2 - LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE REPRENANT LES PRÉCEPTES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	26
1. <i>La nécessité de protéger les espaces côtiers</i> .....	26
1.1. Face aux changements climatiques .....	26
1.2 Face à la pression anthropique .....	27
2. <i>Les difficultés économiques</i> .....	29
2.1. Le fléau de l'économie résidentielle ou présenteielle .....	29
2.2. Combiner activités ancestrales et activités nouvelles .....	30
3. <i>Sans nuire à la société</i> .....	30
3.1. La difficulté de se loger : résidentialisation.....	30
3.2. Conflits d'usage entre secteurs d'activités .....	32
3.2.1. Entre les agriculteurs et les professions du tourisme .....	32
3.2.2. Le partage de l'espace en cause .....	32
3.2.3. La représentation que se fait un secteur d'un autre .....	33
4. <i>Quel sera le littoral de demain ?</i> .....	34
CHAPITRE 3 - GIZC : EXPLICITATION D'UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GESTION DU LITTORAL ....	37
1. <i>Le concept de GIZC : de l'émergence à l'intégration dans les politiques publiques</i> .....	37
1.1. Coastal Zone Management Act : politique américaine de gestion du littoral.....	37
1.1.1. Adoption par le Congrès américain et principes fondateurs.....	37

1.1.2. ...En réponse à la mutation des espaces .....	38
1.1.3. La mise en place réelle de cette stratégie de gestion .....	38
1.2. Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 : point culminant de la prise en compte .....	39
1.2.1. La prise de conscience après le modèle américain .....	39
1.2.2. La notion de GIZC abordée .....	39
1.3. Les directives de l'Union Européenne et l'appel à projet de la DATAR40	
1.3.1. La commission européenne.....	40
1.3.2. L'application française.....	41
2. <i>Une approche repensée pour maîtriser le littoral</i> .....	43
2.1. De l'approche sectorielle à l'approche intégrée.....	43
2.2. La mutualisation des connaissances : principe fondamental.....	45
3. <i>L'intégration des différentes parties prenantes : analyse systémique</i> .46	
3.1. Créer un sentiment d'appartenance commune .....	46
3.2. Place des différents acteurs .....	47
CONCLUSION PARTIE 1 .....	49
PARTIE 2 : L'IMPLICATION DE LA POPULATION LOCALE DANS LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES .....	50
INTRODUCTION PARTIE 2 :.....	51
CHAPITRE 1 : LA TEMPORALITÉ : FACTEUR D'IMPLICATION PÉRENNE ?.....	52
1. <i>Éléments de définition</i> .....	52
1.1. La temporalité en géographie .....	52
1.1.1. Intégration de la notion de temps à la notion d'espace .....	52
1.1.2. Les phénomènes évolutifs .....	53
2. <i>De la prise de conscience à l'évaluation de la GIZC</i> .....	54
2.1. Un processus long.....	54
2.1.1. Dans son cheminement.....	54
2.1.2. Selon les acteurs .....	55
2.2. La résilience des acteurs .....	55
2.3. Le temps de la mobilisation.....	58
2.3.1. Mobilisation à court terme : mobilisation forte ? .....	58
2.3.2. Mobilisation à long terme : démobilisation ? .....	58
CHAPITRE 2 : DE NOUVEAUX OUTILS DE GOUVERNANCE POUR UNE MEILLEURE IMPLICATION.....	60
1. <i>Des outils d'aide à la mise en œuvre</i> .....	60
1.1. L'implication multi-acteurs .....	60
1.1.1. La constitution de réseaux d'acteurs .....	60
1.1.2. Les mises en œuvre de la participation .....	60
1.2. Le suivi-évaluation : facteur d'implication pérenne ? .....	61
1.2.1. De la mesure des performances à une évaluation compréhensive	61
1.2.2. La complémentarité de la méthode d'évaluation des performances et d'évaluation de mise en œuvre d'une politique.....	62
2. <i>La gestion participative : facteur d'implication de la population locale</i>	63
2.1. La sensibilisation intergénérationnelle .....	63

2.1.1. Par le système éducationnel : éveiller la jeunesse .....	63
2.1.2. Par des activités fédératrices .....	64
2.2. Améliorer la relation connaissance scientifique et gestion politique	64
2.2.1. La création des comités de pilotage .....	64
2.2.2. L'échange et la vulgarisation d'informations .....	65
2.3. L'importance de faciliter la transmission d'informations pour	
éveiller les consciences et impliquer .....	65
2.3.1. Le renoncement des acteurs : un mille-feuille administratif ne	
permettant pas l'accès direct à l'information.....	65
CONCLUSION PARTIE 2 .....	68

PARTIE 3 : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNES-OLÉRON TOURNÉE VERS  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LAURÉATE DE L'APPEL À PROJETS GIZC ..... 69

INTRODUCTION PARTIE 3 :.....70

CHAPITRE 1 : LE PAYS MARENNES-OLÉRON : LAURÉAT DE L'APPEL À PROJET GIZC EN 2005 .. 71

1. <i>Spécificités du territoire</i> .....	71
1.1. Prédominance des activités ostréicoles et conchyliques .....	71
1.1.1. Localisation .....	71
1.1.2. Identité propre du territoire .....	72
1.2. Le tourisme : manne économique non négligeable .....	73
2. <i>L'implication du territoire dans le développement durable</i> .....	74
2.1. L'élaboration de plans d'actions .....	74
2.1.1. Création de son propre Agenda 21 .....	74
2.1.2. La charte de développement durable.....	75
2.2. L'ancrage du développement durable en pays Marennes Oléron ...	76
2.2.1. Par les associations .....	76
2.2.2. Par les communes.....	77
2.3. Menant à sa participation pour l'expérimentation GIZC .....	77
2.3.1. Réponse à l'appel à projet de la DATAR.....	77
2.3.2. Création du comité de pilotage .....	78
2.3.3. Les mises en œuvre.....	79

CHAPITRE 2 : ÉTAT DES LIEUX ET PISTES D'AMÉLIORATION DANS LE CADRE DE L'IMPLICATION DE LA  
POPULATION LOCALE.....80

1. État des lieux de l'implication de la population.....	80
1.1. Évaluation du degré d'implication .....	80
1.1.1. La population locale.....	80
1.1.2. La jeunesse .....	80
1.2. Perspectives d'amélioration.....	81
1.2.1. Améliorer la sensibilisation par l'éducation environnementale..	81
1.2.2. Améliorer la mobilisation par des ateliers sur le terrain.....	81
2. Des outils permettant une meilleure implication .....	82
2.1. Dans le cadre de la gouvernance participative .....	82
2.2. Dans le cadre de la temporalité facteur de mobilisation pérenne	
82	

CONCLUSION PARTIE 3 .....

CONCLUSION GÉNÉRALE.....	87
BIBLIOGRAPHIE .....	89
TABLE DES ANNEXES .....	114
TABLE DES FIGURES.....	115
TABLE DES TABLEAUX .....	116
TABLE DES SIGLES.....	117
TABLE DES MATIÈRES .....	118

## Résumé

---

Le littoral est un espace constitué de différentes zones allant de l'étage infralittoral jusqu'à l'arrière-pays. En France, fortement convoité par les activités ancestrales relatives au secteur primaire et par les activités tertiaires liées à l'avènement du tourisme, il s'agit d'un territoire aménagé et soumis à de fortes pressions dues à son attractivité et aux changements climatiques. L'émergence du développement durable a considérablement modifié les politiques d'aménagement du territoire. De la loi Littoral à la gestion intégrée des zones côtières, le littoral voit sa morphologie évoluer vers un avenir plus viable avec une prise en considération notable des pressions exercées. L'implication de la population locale dans les politiques de gestion des territoires et la gouvernance à l'échelle locale montrent la volonté de mutualiser les connaissances par l'intégration de l'ensemble des acteurs pour un développement local, soutenable et en adéquation avec les enjeux de chaque zone côtière.

**Mots-clés :** littoral, gouvernance, GIZC, implication, population locale

## Abstract

---

The coastline is an area covered by different zones from infralittoral level to hinterland. In France, highly coveted by ancestral activities related to primary sector and by tertiary activities linked to the emergence of tourism, it is a territory converted and subjected to pressures due to its attractiveness and climate change. Emergence of sustainable development has considerably modified land planning. From Coastlines Act to Integrated Coastal Zone Management, coastline see its morphology evolve toward a future more sustainable with the consideration of pressures exerted. Local population involvement in territories management policy and governance at local level show the willingness to the mutualisation of knowledge by the integration of all the stakeholders for a sustainable and local development in line with the challenges of every coastal zone.

**Key words:** coastline, governance, ICZM, involvement, local population